

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

REUNION PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

Messieurs GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Madame la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance ouverte. N'oubliez pas de mettre votre GSM sur le mode silencieux s'il-vous-plait. Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je dois excuser l'arrivée tardive de Monsieur le Gouverneur, de Monsieur GILLES et de Monsieur MESTREZ. Je n'ai pas d'autres nouvelles à ce niveau là donc je suppose que Monsieur PIRE va nous rejoindre, il est sur place. Et Monsieur LACROIX va arriver aussi.

Mme LA PRESIDENTE.- Alors Messieurs les Chefs de Groupe, Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Non Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur BECKERS. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Messieurs LEMMENS et Monsieur DUBOIS seront en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Non Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009**I.- Ordre du jour****II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, M. GABRIEL, pour la lecture du résumé de la réunion du 24 novembre 2009.

(M. GABRIEL, Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. Donc l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance, comme d'habitude.

III.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé à la date du 25 novembre. Ca n'est pas compliqué comme ordre du jour aujourd'hui.

Nous allons poursuivre la discussion sur les dossiers budgétaires 2010.

IV.- Poursuite de la discussion sur les dossiers budgétaires 2010

Document 09-10/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2010.

Document 09-10/005 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2010.

Document 09-10/006 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2010 - 1^{ère} série

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE.- Sont intervenus hier à la tribune, Monsieur THEUNYNCK, Madame BLAISE, Madame BINET, Monsieur DRION.

J'ai des inscrits aujourd'hui, au nombre de 11 pour le moment : Monsieur BASTIN, Monsieur MIGNOLET, Madame RUIZ, Monsieur CULOT,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Monsieur DEMOLIN, Monsieur GERARD, Madame BONGARTZ, Madame GOFFIN, Madame BINET et Madame DEFLANDRE ainsi que Monsieur GABRIEL que l'on m'a demandé d'inscrire.

Y a-t-il quelqu'un qui veut intervenir ? Monsieur GEORGES. Quelqu'un d'autre veut s'inscrire ? On va encore s'inscrire pendant les questions. Donc on va pouvoir commencer maintenant... Monsieur SOBRY, je ne vous avais pas Vu Monsieur SOBRY, excusez-moi ! Madame LUX !

Et bien sans plus attendre, nous allons appeler le premier orateur. Monsieur BASTIN n'est pas arrivé alors nous allons commencer par Monsieur MIGNOLET.

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Je souhaiterais d'abord poser la première question à Monsieur Georges PIRE, Député Vice-président du Collège provincial en charge des travaux.

En effet, le projet de budget extraordinaire pour l'exercice 2010 prévoit, comme le budget en cours, l'affectation d'un crédit de 500.000 € afin de réaliser des travaux sur les cours d'eau non-navigables dont la Province de Liège a la gestion.

Aussi, Monsieur le Député pourrait-il nous communiquer la liste des projets qui sont retenus pour l'an prochain ainsi que l'inventaire des travaux qui ont déjà été réalisés ou qui sont en cours de réalisation avec les crédits l'année 2009.

Ma seconde question s'adresse à Monsieur Christophe LACROIX, Député provincial en charge des Sports.

Lors de la réunion de notre quatrième Commission qui s'est déroulée le jeudi 19 novembre dernier, Monsieur le Député nous a exposé, avec ses collaborateurs, le projet de l'Académie des Sports favorisant une approche sportive pour les jeunes de 4 à 11 ans dans le cadre d'un esprit ludique.

Le groupe Socialiste souhaite saluer cette heureuse initiative qui permettra de sensibiliser des jeunes peu accoutumés aux disciplines sportives car réticents à l'engagement au sein d'un club et contribuera certainement à l'épanouissement de ces enfants.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Comme l'a souligné Monsieur LACROIX, le lancement de ce nouveau projet implique la définition de zones pilotes mêlant l'accès aux établissements provinciaux ainsi que des partenariats avec les communes ou des partenaires privés pour disposer d'infrastructures sportives de qualité.

L'application de bas tarifs et dégressifs en fonction du nombre d'enfants est également un acte perçu très positivement dans un contexte économique où de nombreuses familles font le choix de supprimer les loisirs pour se concentrer sur les dépenses de première nécessité.

A une époque aussi où, pour des raisons d'économies budgétaires, le Ministre des Sports de la Communauté française a décidé de supprimer le chèque sport qui, durant les trois dernières années, a pourtant permis l'accès à la pratique du sport de nombreux jeunes issus de milieux précarisés, ce qui veut dire, Monsieur le Député, que votre projet tombe à point nommé pour rencontrer tous ces desiderata.

Toutefois, en complément au projet d'Académie des Sports et sur base des crédits mis à disposition du Collège provincial, la Province de Liège ne pourrait-elle pas, en 2010, aider les Communes et les CPAS à poursuivre l'initiative du chèque sport ? Certaines entités locales ont déjà pris des initiatives pour l'année prochaine. Cependant, elles ne sont pas toutes placées devant les mêmes réalités budgétaires et elles ne pourront pas rencontrer toutes les demandes.

Enfin, Madame la Présidente, ma dernière intervention concerne le projet ALEPH qu'une Conseillère et collègue a évoqué hier à la tribune.

Je me permets d'interpeller dès lors notre Député provincial en charge de la Culture, Monsieur Paul-Emile MOTTARD pour lui demander de confirmer et je suis sûr qu'il en sera ainsi, les différents engagements que la Province de Liège a pris vis-à-vis de ce réseau qu'on a évoqué sous mots couverts hier mais il ne fallait être Hercule POIROT pour découvrir qu'il s'agissait du réseau local de la Hesbaye puisque contrairement à ce qu'on a dit peut être hier, ce réseau local, il est un véritable laboratoire puisqu'il associe des Communes mais également un réseau libre.

Je dis laboratoire parce que la Communauté française a encouragé l'émergence de ce réseau. Et elle a eu fortement raison. La Province de Liège était notre partenaire depuis le début, en 1996. Ce réseau a permis, sur un territoire de 45.000 habitants, de toucher 8.000

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

lecteurs, actifs, jeunes, moins jeunes et établissements scolaires.

Les rapports entre les partenaires de ce réseau sont excellents et la Province de Liège, dès le départ à souhaité nous retenir comme « pilote » pour participer au même titre que d'autres réseaux plus importants, comme les « Chiroux » ou la Bibliothèque de Verviers, pour intégrer ALEPH.

Certes, on ne peut pas condamner ni reprocher à la Province de vouloir faire évoluer le projet qu'elle nous a proposé il y a 4 ans. Si certains coûts ont augmentés, je dois me permettre de souligner auprès de l'ensemble des collègues, jamais un autre logiciel actuellement utilisé par l'une des deux bibliothèques en question, ne pourrait rencontrer tous les services offerts par la Province dans le cadre d'ALEPH.

Faut-il le rappeler aussi, le circuit informatique tel qu'il est proposé s'accompagnera d'un service après-vente et d'un soutien de la Cellule Intranet de la Province de Liège.

Des engagements ont été pris et ont été rappelés lors du Collège provincial conjoint avec les Communes de la Zone de Hesbaye le 1^{er} avril, et ce n'était pas un poisson, où Monsieur le Député a rappelé devant les responsables des Communes et devant les Conseillers provinciaux qui étaient présents, a rappelé que la Province s'engagerait dans un timing très précis mais également à apporter le soutien logistique mais aussi humain pour la formation des bibliothécaires.

Donc, Monsieur le Député, je vous invite, si vous le souhaitez, à nous rappeler, à l'ensemble de l'Assemblée provinciale, les engagements qui ont été pris à l'époque et qui ont encore été confirmés il y a quelques jours par vos Services auprès des bibliothécaires qui participent depuis deux mois à des réunions régulières et conjointes.

Et j'en suis sûr, Monsieur le Député, que nous parviendrons, dans notre réseau, à poursuivre ce projet et à poursuivre aussi le Service de lecture publique qui est fort important pour l'ensemble de la population. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Je vais maintenant appeler Madame RUIZ et nous reviendrons à Monsieur BASTIN puisqu'il est arrivé.

M. BASTIN (de son banc).- Merci Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Deux parties bien distinctes pour cette intervention concernant le secteur de l'Enseignement et de la Formation, du moins pour la majorité de l'intervention, par rapport au projet de budget 2010 concocté par la majorité provinciale.

Je commencerai cette intervention par une réflexion concernant le déroulement non de l'ensemble de la réunion, mais d'une partie de la Commission, et ce, en l'absence que je regrette vivement, du Député-Président en charge de ce secteur, mais en présence assidue et attentive d'ailleurs de notre Présidente du Conseil provincial.

Une partie de la Commission qui a, en effet, été quelque peu étrange, à certains égards du moins et en a laissé plus d'un quelque peu perplexes.

En effet, pour certaines questions concernant l'Enseignement, comme vous l'avez lu dans le rapport, si nous avons pu entendre les réponses de la personne responsable du service financier, que je remercie d'ailleurs pour ses réponses, nous n'avons rien pu entendre des responsables du secteur Enseignement. C'était le silence total, fait inhabituel s'il en est.

Ainsi donc, aucun lien n'a pu être établi entre ces inscriptions budgétaires et les choix, les orientations, les projets pédagogiques qu'elles représentent.

Or, si les chiffres nous intéressent, c'est évidemment aussi en fonction des choix qu'ils représentent, de l'évolution que la majorité compte appliquer à sa politique éducative, avec les directions d'école et les enseignants, et c'est la discussion qui s'ensuit en Commission.

Après, le temps du débat est passé, le contexte est différent, même si effectivement, nous avons reçu des informations complémentaires par internet.

Si j'ai choisi de poser ces questions en Commission, c'est parce que j'y trouve un sens et que je privilégie le travail dans ce cadre. L'objectif d'une Commission budgétaire associant les responsables du secteur financier aux services de la Commission n'a donc été que partiellement rencontré.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Et comme le conclut le rapport de Commission : « Au vu de cette situation, il est demandé une réflexion sur l'opportunité d'une réunion préparatoire entre les services comptables et les responsables des secteurs concernés afin de savoir mieux identifier le contenu pratique des intitulés d'articles budgétaires et la finalité des fonds engagés ou budgétés ».

La réunion des Commissions, au moment de la session du budgétaire, chacune examinant les articles budgétaires qui lui sont dévolus, c'est quelque chose de récent et donc sujet à évolution, rien de plus normal que cela.

En seconde partie de cette intervention, quelques questions précises. La première « Espace Tremplin - Service d'accrochage scolaire », références budget page 90 - article budgétaire 701/620000. Quelle est l'évolution du projet et des besoins, comment, par qui, à quel moment et en fonction de quels critères ceux-ci sont-ils définis ?

Le sont-ils en partenariat avec d'autres acteurs, comme celui de l'aide à la jeunesse ? A cette question j'ajouterai une suggestion : ne pourrions-nous pas nous pencher lors d'une prochaine réunion de la sixième Commission, sur l'impact de l'Espace Tremplin dans la vie des adolescents concernés, et, en amont, sur l'échec scolaire et sur le décrochage scolaire, et ce, sans oublier le rôle des CPMS ?

Deux, le Département de la Formation, références budget page 96, article budgétaire 701/613100. Quelle est l'évolution générale prévue en 2010 pour cet important département, tout particulièrement en ces temps de récession sociale et économique mais aussi de pénurie dans certains métiers vu l'importance cruciale de la formation, de la qualification pour l'insertion professionnelle, secteur pour lequel on peut par ailleurs constater une augmentation importante des frais de fonctionnement administratif, 10.131,48 € en 2008, 22.132,11 € en 2009 et 29.750 € au projet de budget 2010.

Point trois, les CEFA. Sur base de l'article budgétaire 735/613023 en page 106 : dépenses engagées 2008 : 21.454,10 € budget 2009, 100.000 €, projet de budget 2010 : 50.000 €. Remploi des fonds sociaux européens par les CEFA : une question : peut-on faire le point sur l'apport que représentent ces fonds par rapport aux besoins et aux projets des CEFA provinciaux ?

Quatre, les internats : article budgétaire 708/221010, page 254 : internat - constructions, gros entretien, frais d'aménagement. L'inscription budgétaire semble en diminution chaque année : dépenses engagées 2008 : 748.283,84 €, budget 2009 : 591.505 € et

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

projet de budget 2010 : 402.006 €. Quels sont les besoins par rapport à l'évolution du nombre d'internes ?

Point cinq : formation continue des membres du personnel enseignant et assimilé. L'un des objectifs de la déclaration de politique communautaire vise à refonder la formation initiale mais aussi la formation en cours de carrière, afin qu'elle soit en phase avec les défis de l'enseignement.

Par le passé, je suis intervenue à plusieurs reprises concernant les formations organisées en inter-réseaux par l'IFC dont celles proposées par la Province de Liège parce que je m'interrogeais sur l'adaptation de l'offre de formations aux profils des différentes fonctions et aux besoins des membres du personnel, leur permettant de renouveler et de diversifier leurs formations. En outre, je m'inquiétais et je m'inquiète d'ailleurs toujours, parce que pour certaines aucune offre n'est proposée à ce jour par l'IFC.

Pour ces raisons, je souhaitais engager la Province de Liège à proposer ce que d'autres opérateurs de formation ont jusqu'ici évité d'organiser. N'oublions pas que le plan individuel de formation, en réseau et en inter-réseaux est obligatoire par décret mais évidemment, quand aucune formation n'est organisée, que peut-on faire ?

Je compte donc vivement que la Province de Liège suive attentivement l'évolution que la Communauté française va donner lors de cette refondation de la formation en cours de carrière et soit à ce moment initiatrice en la matière.

Point six. Dans l'annexe 1 : programme des travaux et investissements extraordinaires 2010 ; il s'agit ici de la rubrique « Travaux d'intérêt général », en page 3, article 104/11000/270105 : Mise aux normes selon recommandation AFSCA : 1 €.

Cela a-t-il un quelconque rapport avec les formations organisées ce trimestre pour les économes et les responsables des restaurants scolaires et/ou des travaux dans nos cuisines de collectivité ?

Septièmement et dernièrement, je vous rassure, certains échos journalistiques suite à la conférence de presse du Collège provincial lors de leur présentation du budget 2010 font écho d'une augmentation de coût de certains services assurés par la Province pour les Communes, je cite : « Nous allons revoir certains tarifs de prestations à la hausse, cela portera sur la mise à disposition de matériel et de personnel au bénéfice de tiers et notamment des Communes ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Qu'en est-il exactement, pour cette année 2010 au cours de laquelle, pas plus qu'en 2009, on ne prévoit d'indexation des salaires et alors que la tendance actuelle est toujours à la déflation, voire espérons-le, au statu quo.

Quels sont les services concernés, que sera l'impact direct et l'impact indirect pour les Communes ? N'y aura-t-il pas un risque que les Communes s'adressent, pour certains services en tout cas, à un autre prestataire ?

Je vous remercie de votre écoute et je dois vous demander encore un instant de patience pour le dépôt d'un amendement budgétaire.

Au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire dans les dépenses Enseignement - Affaires générales, article budgétaire 700/613640, libellé comme suit « Journée de sensibilisation à la biodiversité dans les établissements d'enseignement organisés par la Province de Liège » : 1 €.

Dans le cadre des actions provinciales en matière de développement durable, en parallèle et cohérence avec le travail en cours concernant l'Agenda 21 provincial et la proposition d'Agenda 21 scolaire, le groupe ECOLO propose de sensibiliser les étudiants des Instituts provinciaux d'Enseignement secondaire et de la Haute Ecole provinciale, par le biais de l'organisation, en concertation avec les établissements via leurs Conseil de participation, selon le projet pédagogique de chaque établissement, à l'organisation d'une journée de sensibilisation à la biodiversité dans le cadre de l'année 2010, année internationale de la biodiversité biologique.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. Nous en revenons à Monsieur BASTIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député, Madame la Députée, Chers Collègues.

Le groupe CDH-CSP vous propose un amendement budgétaire par la création de l'article numéro 139/613700 qui serait intitulé « Action de sensibilisation et projet de soutien à la sécurité routière ».

Cet article budgétaire viserait à faire en sorte que la Province de Liège puisse devenir une Province pilote en matière de sécurité routière.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

En 2008, 5.814 accidents, avec blessés et/ou tués, ont eu lieu en province de Liège, soit 86 de moins qu'en 2007 mais toujours beaucoup trop.

Afin de diminuer ce nombre considérable d'accidents sur nos routes, nous proposons au Conseil provincial d'inscrire la Province dans une politique de lutte intensive contre l'insécurité routière et ce, via trois actions principales dans un premier temps.

Premièrement, la prise en charge d'une partie des frais de stage de maîtrise automobile. Deuxièmement, la création d'un chèque permis de conduire. Troisièmement, la création d'un village de la sécurité routière à adjoindre au Village de la Province qui tourne dans nos Communes actuellement.

Premier point, la prise en charge d'une partie des frais de stage automobile. Depuis quelques années, des écoles de conduite automobile se sont développées. Des modules de conduite défensive existent et des stages spécialisés pour les jeunes conducteurs également.

Via l'allocation d'un subside pour suivre ces stages, cela rendrait leur accès meilleur marché et permettrait à plus de jeunes de profiter de ces stages où on apprend d'abord et avant tout l'humilité derrière un volant.

Un Député peut prendre à bras le corps cette thématique, créer un groupe de travail, proposer à chaque Commune de désigner un Echevin de la sécurité routière et travailler avec ce groupe de travail pour fédérer des actions et arriver à des résultats tangibles.

La Province pourrait acquérir les éléments d'un village de la sécurité routière et pourrait ainsi permettre à chaque Commune de l'emprunter pour leurs manifestations. Ce qui comprendre une voiture-tonneau, un simulateur de choc avec ceinture de sécurité, une piste sécurité routière etc.

Deuxième point, la création d'un chèque permis de conduire. Une municipalité en France a conçu le projet pilote de permettre aux jeunes d'offrir un peu de leur temps et en échange, ils reçoivent un chèque auto-école.

Plus de jeunes qu'on ne le pense parfois roulent sans permis avec des conséquences dramatiques, notamment pour leur santé. Une bonne formation à la conduite ne s'improvise pas et si la filière libre a l'avantage d'être bon marché, elle ne permet pas à tous les

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

candidats au permis de conduire de partir sur la route avec de bonnes bases.

Le chèque permis de conduire ne serait pas une simple prime reçu par toute personne rentrant dans certaines conditions émises mais le candidat gagnerait sa réduction en prestant des travaux d'intérêts sociétaux.

Des projets intergénérationnels, environnementaux pourraient ainsi naître et ce, au bénéfice de tous.

Troisième proposition, l'ajout d'un module sécurité routière au Village provincial.

La Province a inauguré depuis un peu moins d'un an une nouvelle activité, sous la forme du Village provincial tel qu'on le connaît. Le 2 décembre, la prochaine visite est prévue à Herve.

Comme déjà signalé, le groupe CDH-CSP est particulièrement attentif vis-à-vis de toutes les initiatives qui permettent de rapprocher notre Institution du citoyen. A ce titre, l'opération Village provincial, nous la considérons comme intéressante.

Pourtant, 8 mois après la première à Herstal, nous estimons que le concept n'est pas encore totalement abouti. Nous avons pu constater dans les différents endroits une fréquentation du grand public assez faible. Nous avons déjà émis l'hypothèse d'étendre cette journée à une journée durant le week-end pour permettre à toutes les personnes qui travaillent en semaine de pouvoir y participer également.

Aujourd'hui, nous revenons avec cette nouvelle proposition, à savoir que le Village provincial propose de découvrir à travers ses stands et les véhicules provinciaux présents, les 22 compétences qu'elle gère.

Nous proposons de profiter de la présence du Village pour en plus ajouter une dimension citoyenne plus importante en adjoignant à ce Village la thématique de la sécurité routière et ce, particulièrement auprès des jeunes conducteurs.

Nous proposons d'envisager de joindre à ce Village la sécurité routière, une piste de sécurité routière, une voiture-tonneau, les outils « Kotabos », les simulateurs de conduire des asbl Bob, les Responsible Young Drivers, et autres asbl actives dans ce domaine, les démonstrations désincarcération par les pompiers locaux, un stand de la Croix Rouge pour la sensibilisation au don de sang et

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

éventuellement des collectes de sang, des initiations aux gestes qui sauvent, des informations sur les brevets de secourisme, un stand pour promouvoir la conduite écologique et apaisée.

Dans le toutes-boîtes qui est envoyé dans les Communes visitées, une partie relative à ce volet de la sécurité routière pourrait être exposée. Afin d'avancer dans ce dossier, nous vous avons proposé cet amendement budgétaire, sachant qu'il est assez transversal et qu'il pourrait être analysé dans différentes Commissions.

Je vous remercie pour votre attention. A votre disposition. Merci bien.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Maintenant, je vais appeler Madame BONGARTZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BONGARTZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le numéro 620/640400, libellé comme suit : « Subsidés pour soutenir et promouvoir l'agriculture biologique » : 1 €.

La justification est la suivante : dans le prolongement de la séance thématique sur l'agriculture en juin de cette année et dans le prolongement de la motion sur le lait et les discussions en deuxième Commission en rapport avec la crise laitière au mois d'octobre, le groupe ECOLO estime qu'il est opportun et même urgent de revoir notre mode de production agricole et de promouvoir l'agriculture biologique par tous les moyens dont la Province dispose.

L'agriculture biologique répond à de nombreux défis : elle représente un atout économique pour nos agriculteurs locaux, elle répond à la demande croissante des consommateurs, elle donne des éléments de réponse aux problèmes énergétiques causés par l'agriculture conventionnelle.

Elle donne des éléments de réponse à la distance entre producteur agricole et consommateur et elle donne des éléments de réponse aux changements climatiques causés par des émissions de CO² et à d'autres défis environnementaux comme la perte de la biodiversité et la déstructuration des sols par exemple.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Je voudrais tout particulièrement relever que l'agriculture biologique inclut la promotion de filières courtes, ce qui a été un élément-clé des discussions autour de la motion du lait suite à la crise du lait.

Le groupe ECOLO considère que la promotion de l'agriculture biologique représente une chance réelle pour la Province de concrétiser ses engagements envers les producteurs agricoles et, en outre, de répondre aux nombreux défis actuels. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci beaucoup. Madame la Présidente, mes Chers Collègues.

Je tiens d'abord à rappeler que comme l'année dernière, je porte le «Ruban blanc » qui, je le rappelle, vise à lutter contre la violence des hommes faite aux femmes mais Madame le Député me confirmait hier que ça vaut aussi pour la violence faite par les femmes sur les hommes, donc j'espère que nous n'aurons pas de problème entre nous cette année...

Mme LA PRESIDENTE.- Je l'espère mais vous êtes bien placé Monsieur CULOT !

M. CULOT.- Oui, j'ai peur... Vous n'avez pas de latte donc j'espère pouvoir terminer mon intervention sans être lynché !

M. DRION (de son banc).- Vous n'êtes pas dans le sujet !

M. CULOT (à la tribune).- Je ne suis pas dans le sujet mais je le faisais un peu exprès.

Voilà, cela dit je reviens au sujet et à ce projet de budget 2010 pour vous dire tout d'abord et en guise d'introduction qu'il me semble assurer l'ensemble des missions de la Province tout comme d'ailleurs le budget de l'année dernière et ce, sans aucune augmentation des taxes, ce qui est évidemment, à relever dans le contexte que l'on connaît.

Il y a même des initiatives nouvelles où la poursuite d'initiatives qui ont été lancées en 2009 et j'en épinglerais deux plus particulièrement, avec deux questions en rapport avec ces deux initiatives.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

La première c'est celle du Salon du volontariat dont on a parlé beaucoup en 2009 et qui, me semble-t-il était partagé, l'initiative, l'intérêt, par l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil.

Et puis, dans ce cadre là, me disant que c'était un sujet consensuel dans le cadre d'un débat électoral avant les élections de juin 2009, j'avais évoqué cette piste dans le cadre de l'aide à des associations, dans le cadre du milieu associatif de manière générale, dans le cadre donc d'un débat électoral organisé à la demande de ces associations et j'ai été assez surpris d'entendre plusieurs représentants politiques de partis qui ne sont pas le mien, et je m'en réjouis, dire qu'en fait le volontariat c'était une manière beaucoup trop libérale de venir en aide au monde associatif.

Je dois vous dire que j'ai été assez surpris de ce type de remarque qui consiste à dire que inciter les gens à faire des démarches volontaires, bénévoles, sans but lucratif était une manière libérale de venir en aide au monde associatif alors qu'une autre manière, que je ne qualifierais pas, serait de uniquement subventionner des associations afin qu'elles puissent faire des contrats d'emplois avec des personnes déterminées pour leur venir en aide.

Je m'en étonne et donc, je demande si le Collège provincial confirme bien sa volonté d'aller dans le sens de la promotion du volontariat en 2010 encore plus que ce qu'il avait fait en 2009.

Moi, j'estime en tout cas, à titre personnel, que inciter le volontariat est évidemment une mission essentielle parce que je n'ai pas l'impression qu'un Pouvoir public quel qu'il soit, ait suffisamment de moyens pour venir en aide, en suffisance, à toutes les associations et Dieu sait, cette Institution est bien placée pour le savoir, Dieu sait que les besoins sont très nombreux et que les moyens sont très rares.

Donc, moi, il me semble que le volontariat, au XXIème Siècle, c'est vraiment une piste à développer, c'est un beau geste en plus de faire quelque chose gratuitement et en tant que libéral, moi je suis heureux que le Collège porte ce type d'initiative. C'était ma première question.

Ma deuxième question est adressée à Monsieur le Député PIRE. Nous avons été informés d'un projet visant à développer des parkings de dissuasion, projet en partenariat avec les Collèges communaux. Ce projet visant à créer, avec l'aide de la Province, des parkings de dissuasion autour de Liège pour favoriser le covoiturage.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Je pense que c'est une initiative extrêmement intéressante et qui va d'ailleurs dans le sens, peut être, d'une nouvelle mission de la Province, c'est-à-dire s'attaquer vraiment au défi de la mobilité sur le territoire provincial.

Je pense que dans les pistes d'avenir pour notre Institution, c'est un thème qu'il faut évidemment creuser, je vais y revenir dans un instant mais je voudrais, à l'instant présent en tout cas, interroger le Collège sur l'état du projet, les réponses éventuellement déjà obtenues des différentes Communes et savoir si en 2010, on peut déjà espérer voir ci et là des parkings de dissuasion se créer.

En tout cas, c'est aussi l'occasion au sein de ce Conseil, de rappeler à l'ensemble des membres qui sont souvent également Conseillers communaux, qu'il faut peut être inciter les différentes Communes de notre province à répondre à l'initiative de la Province. Je pense qu'il y a suffisamment de mandataires communaux qui regrettent le manque de communication à la Province pour leur rappeler que lorsque la Province tend les bras, il n'y a pas toujours de réponse très concrète qui lui est adressée.

Enfin, ma dernière question s'adresse à Monsieur le Député-président. Nous savons tous que dans le cadre de la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon, il y a une esquisse visant à réformer l'Institution provinciale.

J'imagine que cette esquisse, j'imagine que ce projet, il sera beaucoup discuté en 2010. On nous annonce d'ailleurs une potentielle réforme d'ici à 2012. J'imagine que 2010 est une année-clé.

Donc, dans ce cadre là, je voudrais savoir si Monsieur le Député-Président envisage, en collaboration par exemple avec ce Conseil, d'adresser de manière spontanée une note d'orientation au Gouvernement wallon afin de dire au Gouvernement wallon quelles sont les intentions de notre Conseil, quelles sont les intentions de la Province de Liège, quels seraient ses desiderata, quelle serait sa vision de notre futur commun.

Je pense qu'il faut que nous nous attachions à ce sujet en 2010 parce que les échos qui nous parviennent ces derniers jours de l'action du Gouvernement wallon ou de certains de ses Ministres pourraient présenter certaines menaces pour notre Province en tant qu'Institution mais aussi pour notre province en tant que territoire, en tant que lieu où vivent de nombreux citoyens.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Je prendrais trois exemples : le premier, notre Conseil a voté il y a quelques mois une motion relative à Cerexhe-Heuseux Beaufays. Je le disais, la piste de la mobilité pour notre Institution me semble être une piste extrêmement intéressante.

Je constate aujourd'hui que dans les cartons du Gouvernement wallon, cette piste semble être mise au frigo, voire totalement abandonnée. Ne faudrait-il pas que nous nous repositionnions sur le sujet.

Deuxième élément, le tram, on en a déjà parlé au sein de ce Conseil, on a également voté une motion au sein de ce Conseil, mais quand je lis « Le Soir » de ce matin, une interview du Ministre nouvellement en charge de ce dossier qui nous annonce certes, de nouvelles études on en manquait sans doute, mais surtout un potentiel commencement des travaux en 2010, moi je m'interroge quand même vraiment sur la volonté des uns et des autres de voir ce projet aboutir.

Or, il nous tient à cœur non seulement pour l'arrondissement de Liège mais ma collègue Catherine LEJEUNE me le rappelait, pour l'ensemble de notre province, les projets de trams n'étant pas nécessairement circonscrits à l'arrondissement de Liège.

Enfin, dernier élément et dernier exemple qui nécessite me semble-t-il un positionnement très clair dans le cadre de cette année 2010, c'est l'avenir de la sidérurgie.

Et là, j'ai vu avec énormément d'intérêt une interview dans « Le Soir » également, c'était vraiment une lecture intéressante, d'Alain MATHOT, Bourgmestre de Seraing avec qui, certains le savent, je ne suis pas toujours d'accord et j'étais vraiment particulièrement d'accord avec lui ce matin, je tiens à le souligner, parce que cela fait suite à de nombreux débats que l'on a déjà pu avoir, interview dans laquelle il disait que il fallait penser éventuellement à un groupement de la phase à chaud de la sidérurgie à Liège, à Chertal, ce qui veut dire un déplacement des infrastructures de Seraing, notamment, vers Chertal.

C'est vraiment un élément-clé pour le développement de notre province, pour le développement économique, pour notre bien-être. Or, si on va dans cette voie là, il faut à mon avis que notre Institution y soit associée, que ce soit indirectement par la SPI+ ou que ce soit directement par ce Conseil qui doit vraiment prendre ce débat à bras le corps.

Je pense, et les trois exemples que je viens de citer en sont me

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

semble-t-il la démonstration, il faut se rendre compte que les motions que nous avons votées dans des domaines comme CHB, comme le tram, comme la sidérurgie n'empêchent pas grand monde de dormir jusqu'à présent et cela me pose un réel problème.

Je voudrais vraiment que ce Conseil prenne en charge ces dossiers et hausse le ton parce que nous avons un mot à dire, ne l'oublions pas, il faut le dire, il faut peut être le dire différemment, il faut le crier plus fort mais en faisant ça, croyez moi, nous prouverons à ceux qui veulent moins de Provinces ou plus de Province du tout qu'ils se trompent grandement, nous prouverons également que ce n'est pas moins de Provinces mais plus et mieux de Provinces qu'il faut, nous prouverons que nous sommes ceux et celles qui ont la capacité d'apporter des réponses de manière tout à fait concrètes aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le budget 2010 est un budget cadre dans la ligne de ce qui a été fait ces dernières années mais il augure, à mon avis, de grands développements, de grands bouleversements pour notre Institution. Nous devons y être attentifs à mi-mandat et nous devons travailler vraiment avec force dans ce sens là, c'est en tout cas, la demande que je me permets de relayer. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Toujours pour alterner les gens, je vais demander à Madame GOFFIN de venir à la tribune. Vous avez la parole Madame GOFFIN.

Mme GOFFIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Dans la note de politique générale, nous pouvons lire les trois axes majeurs autour desquels la Province de Liège et son Service des Sports souhaitent développer la politique sportive : aides dans les programmes de formation et d'initiation aux sports présentés par les fédérations sportives ; partenariats avec les associations locales et les clubs professionnels ; création de l'Académie provinciale des sports.

Que dire par rapport à de telles intentions ? Que de beaux projets ! Je ne peux a priori que me réjouir.

Néanmoins plusieurs interrogations subsistent au niveau des choix budgétaires.

En prélude des questions relatives à ce budget et aux projets associés, je voudrais revenir un peu en arrière car le budget consacré aux sports doit faire face au poids du passé. En effet,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

parce qu'en son temps, le projet fut mal conçu financièrement, la Province continuera à payer 750.000 euros pour les charges d'emprunt du Country Hall. C'est une somme importante qui aurait pu être investie dans le sport pour tous au sens noble du terme.

Ceci étant dit, venons-en aux différentes questions que je me pose, un sur le Centre de formation de tennis, deux, sur l'Académie des sports

Un, le Centre de formation de tennis. Dans le budget 2010 apparaissent 80.000 euros de rémunérations et de cotisations patronales, plus 60.500 euros de frais de fonctionnement, et enfin 3.170 euros d'intérêts d'emprunts en terme de dépenses ordinaires.

Au niveau du budget extraordinaire, l'article 764/221010 fait état de 375.000 euros pour des frais d'aménagement tels que la rénovation de trois terrains extérieurs, l'agrandissement des locaux d'accueil pour l'installation de vestiaires et sanitaires pour personnes à mobilité réduite et enfin l'installation d'un ascenseur.

La Province empruntera la somme de 126.500 euros et devrait recevoir 248.000 euros de subsides de la Région Wallonne pour ces différents travaux.

Les chiffres que je viens de vous donner nous donnent un aperçu de l'ampleur des investissements financiers fait par la Province en faveur de ce Centre. Un aperçu, car ne fut-ce qu'au niveau des rémunérations, une partie de celles-ci se retrouvent dans les dépenses de personnel du Service des Sports.

Au sujet des recettes, je viens de mentionner le subside de la Région wallonne pour les travaux mais pour le service ordinaire, il ne serait pas honnête de ne prendre en considération que les 30 euros mentionnés.

Aussi, une analyse comparative charges-produits devrait, me semble-t-il, permettre de mettre face à face l'ensemble des rémunérations, les frais de fonctionnement et autres dépenses au regard des recettes que cette nouvelle activité va générer.

La lisibilité du budget ne me permet pas de faire cet exercice c'est pourquoi je souhaite que me soit donné le total des charges pour l'année 2010 en ce compris tout ce que les autres Services provinciaux mettront à disposition cette même année à savoir combien de personnes, de quels Services et à concurrence de quels montants ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Mes interrogations portent également sur l'évolution de ce complexe vis-à-vis des clubs de tennis de la région. Des contacts ont-ils été pris avec ceux-ci ? Des partenariats ont-ils été envisagés ? En deux mots comment voient-ils l'arrivée de cette nouvelle structure ?

Finalement, on est en droit de se demander si ce n'est pas un nouveau « château » que la Province va investir. Il me semble que pour répondre aux bons objectifs qu'elle s'est fixée, la Province devrait être plus proche des clubs, de ses membres et de ses nombreux bénévoles et faire preuve de plus de simplicité.

Venons-en à l'Académie des Sports. Ce projet s'inscrit dans la politique proposée par la Province en termes de sport pour tous. La Province semble avoir trouvé un nouveau créneau en matière d'initiation et de formation.

Selon le sondage présenté en Commission, plus d'un enfant sur deux reconnaît ne jamais avoir été inscrit dans un club. Quant aux parents qui ont répondu (+/- 50%), 100 % de ceux-ci sont pour l'occupation de leur enfant via une activité sportive juste après l'école, c'est-à-dire de 15h30 à 17h30.

Permettre à tous les enfants de notre Province de goûter aux joies du sport et de s'adonner à deux d'entre eux à un prix défiant toute concurrence avec un encadrement digne de ce nom avant de se lancer dans la pratique plus assidue d'un sport en club me semble être une excellente chose.

Néanmoins, ce projet de par sa nature, son organisation, les objectifs entendus lors de la Commission m'amène lui aussi à vous demander quelques éclaircissements.

Tout d'abord, les coûts et recettes qu'il engendre. Comme pour le Centre de formation de tennis, je souhaiterais un tableau comparatif reprenant les charges et produits de cette nouvelle structure. En effet, budgétairement parlant, ce n'est pas très clair car aucun article ne reprend ce libellé. Au niveau de l'organisation elle-même, je souhaite savoir :

Un : en dehors des parents et enfants, est-ce que des écoles, des associations sportives, des clubs, et autres acteurs de terrain s'occupant des enfants après l'école ont été consultés ?

Deux : au niveau des horaires, est-ce possible que les enfants soient dans les différentes infrastructures à 15h30 ? N'est-ce pas l'heure à laquelle les cours prennent fin dans la plupart des écoles

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

primaire ?

Trois : le transport pour permettre à tous les enfants qui le souhaitent de se rendre aux différentes infrastructures, est-il prévu ? Si oui, comment sera-t-il organisé ? Si non, ne pensez-vous pas que cela risque d'être un frein pour une série d'enfants qui n'ont jamais mis les pieds dans un club ?

Quatre : pouvez-vous me dire combien d'enfants sont inscrits dans les différentes Communes pour la période de janvier à juin 2010 ?

Cinq : 5 Communes ont été choisies pour lancer cette académie. Tous les clubs de ces Communes ont-ils été contactés pour participer à ce projet ?

Six : qu'en est-il pour les enfants habitants les communes rurales de notre Province ? Ne pourront-ils jamais bénéficier de cette structure ? Pourquoi ne pas avoir choisi une Commune rurale parmi les communes pilotes ?

Sept : les enfants pourront-ils suivre plusieurs modules dans le même sport ? Si tel est le cas, ne pensez-vous pas que l'Académie des Sports va devenir une concurrence déloyale pour les clubs ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur DEMOLIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, si j'arrive à mettre mes lunettes...

A considérer le budget 2010 de notre Province, il m'apparaît que celui-ci est difficilement critiquable, et Monsieur CULOT l'a dit de reste, puisque malgré un léger déficit prévu à l'exercice propre, les principaux équilibres sont respectés, les investissements sont maintenus et la population n'a pas à subir de nouveau prélèvements et ce, dans des circonstances économiques et financières particulièrement difficiles.

Je laisse aux Chefs de groupe le soin d'en faire une analyse plus détaillée.

Mais à considérer les réactions relatées par la presse, je parle bien de la presse et non des interventions qui ont précédé la mienne à cette tribune, il me revient à la mémoire le titre d'un film franchouillard : « Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

faut fermer... », je vous laisse terminer.

Vanité des vanités, inanité et absurdité des propos, populisme et démagogie.

Passons.

Je connais au moins trois films de Michel AUDIARD qui s'appliqueraient à pareils débordements erratiques, mais je me contenterai simplement de celui-ci puisque Charles de Gaulle lui-même lui a conféré ses lettres de noblesse : « Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages ».

Ces prolégomènes polémico-cinématographies étant terminés, passons, si vous le voulez bien, à une réflexion plus sérieuse et qui s'adresse peut être à la même personne du reste.

L'examen du budget des sports révèle une initiative particulièrement intéressante en matière de formation sportive : l'Académie des Sports. Désormais, garçons et filles vont pouvoir s'initier à des sports selon leur libre choix, en dehors de tout esprit de compétition, moyen privilégié d'éviter le décrochage sportif.

Si l'on y réfléchit, on constate que ce sont les excès de la compétition, exacerbés souvent par l'esprit de lucre, mais pas toujours, qui vicient le sport, en altèrent la nécessaire éthique en gommant son aspect ludique.

D'où des émeutes, parfois meurtrières, des relents malsains d'un nationalisme ou d'un localisme étriqué et la tentation, par exemple, de jouer au football avec la main.

Il est donc bon que garçons et filles aient un premier contact avec une discipline sportive dans son seul aspect ludique. Après tout, le jeu des enfants et des adolescents, c'est aussi leur apprentissage.

Une anecdote si vous le voulez bien. Il y a quarante ans, le temps passe, j'ai connu un collègue, professeur d'éducation physique, qui faisait courir individuellement ses élèves, chronométrait chacun d'entre eux et établissait ses notes en fonction des seuls progrès individuels.

Résultat : tous se sentaient concernés et parfois, comme dans l'évangile, les derniers pouvaient être les premiers. Plus de découragement en comparaison des plus doués, l'inégalité naturelle

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

refusée comme un alibi commode et devenue, soit dit en passant, une simple différence qui ne lèse personne et qui laisse à chacun toutes les chances d'un développement harmonieux.

Dois-je vous dire que ce collègue maintenant retraité depuis de nombreuses années, garde auprès de ses anciens élèves de l'enseignement technique, un formidable prestige et qu'il est au départ de nombreuses vocations.

C'est avec ce souvenir qu'à mes yeux, l'initiative provinciale constitue une véritable révolution dans la conception du sport pour tous, sport dont l'éthique est si souvent bafouée.

Par association d'idée, dans cette volonté de prendre en compte la différence, j'en viens maintenant à une question plus précise à propos du budget.

Je me persuade facilement que la Province entend, notamment pour son personnel, de refléter la diversité de la population provinciale, puisqu'existe une Cellule de Gestion des Ressources Humaines.

C'est ainsi qu'au budget 2009, une subvention de la Région wallonne de 10.000 € était prévue. Mais au budget 2010, seuls 10 € apparaissent. Faut-il y voir une inscription symbolique annonciatrice d'une nouvelle demande de subvention, dans tous les cas, Monsieur le Député, pourriez-vous nous dire quel est l'état d'avancement de la Cellule de Gestion des Ressources Humaines dans ce projet. Quel est, s'il échet, le plan d'action prévu et quel en est l'échéancier ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse qui, je n'en doute pas, traduira la philosophie humaniste, au sens fort du terme, pas politique, de la Province, philosophie bien éloignée des récriminations démagogiques auxquelles je faisais allusion au début de cette intervention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Madame BINET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Voilà, Chers Collègues, en septembre dernier, la Province de Luxembourg organisait le premier Week-End des plus beaux paysages de leur province, ça change peut être de ce que vous venez d'entendre mais je veux toujours rester positive et vous représenter encore cette année-ci un amendement.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Ce Week-End des plus beaux paysages en province de Luxembourg était donc réalisé en collaboration avec les maisons de tourisme, les syndicats d'initiative, les Communes, les parcs naturels.

C'était la première fois que les différents opérateurs en question travaillaient sur un même projet.

70 sites, répartis sur 12 maisons de tourisme où avaient lieu des visites libres, circuits en bus, animations dont la plupart gratuites.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des visiteurs et opérateurs : les visites avec animations ont connu le plus de succès.

Le financement provincial a été de 30.000 € et a couvert les frais tels que l'info papier, la publicité dans les maisons de tourisme, la distribution BHS Promotion c'est-à-dire à destination des restaurants et lieux publics, insertions publicitaires, les communiqués de presse et les animations.

Il n'y a pas eu de financement parallèle, mais pour la deuxième édition, d'autres sources de financement seront recherchées.

Afin d'assurer la réussite de cette opération, ils insistent sur la nécessité de définir clairement la mission confiée à chaque opérateur.

Une séance d'information concernant, si ça intéresse des personnes, la deuxième édition de cette opération est organisée le jeudi 2 décembre prochain à Martelange pour les maisons de tourisme, les syndicats d'initiative, les parcs naturels. Le fil conducteur serait pour cette deuxième année d'édition l'eau et les rivières en province de Luxembourg.

Alors, dans notre province de Liège, il y a non seulement des sites magnifiques, situés, vous le savez, dans des zones géographiques tellement diversifiées, mais il existe aussi toute une infrastructure et du personnel dans le secteur du Tourisme, et plusieurs parcs naturels remarquables.

C'est pourquoi, au nom de notre groupe CDH-CSP, je vous propose au budget ordinaire 2010 un amendement d'un euro inscrit sous l'article 560/640367 afin d'organiser en 2010 un « Week-End des plus beaux paysages » dans notre belle province de Liège. Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je vais faire comme tout le monde et mettre mes lunettes.

Voilà, Monsieur MESTREZ, au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose de doubler le montant de l'article budgétaire sur le numéro 620/640432 libellé comme suit « Subside pour soutenir toute initiative en rapport avec l'actualité agricole et les changements en l'agriculture ».

Nous avons eu le grand plaisir de pouvoir nous réunir autour d'un débat sans clivage afin de rechercher les pistes de réponses pour venir en aide à nos agriculteurs et plus précisément producteurs de lait.

Des engagements ont été pris en ce domaine et pourtant le budget de reflète en rien. En effet, l'investissement global au profit du soutien à l'agriculture est resté sensiblement le même. Quelques intitulés mutent mais l'effort provincial ne ressort pas de manière chiffrée.

Au nom du groupe ECOLO, je vous propose donc de doublé, à titre provisionnel, la dotation des services appelés à répondre aux demandes en regard des engagements que nous avons pris de manière collégiale et à l'unanimité des groupes et Commissaires présents.

Madame CHEVALIER, au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un montant de 6.000 € à l'article budgétaire sous le numéro 833/640624 libellé comme suit « Subsidés à la Cité de l'Espoir à Andrimont ».

La Cité de l'Espoir à Andrimont Dison est une ASBL bien connue qui occupe non seulement un nombre considérable de nos concitoyens au niveau professionnel mais surtout, cette institution prend en charge plus de 300 résidants souffrant d'un handicap mental de type sévère à profond.

De la biberonnerie à l'âge le plus avancé que ces personnes puissent atteindre, en passant par les résidants souffrant de paralysie cérébrale. Ces personnes sont prises en charge à tout niveau.

Il est possible que mes appellations fassent référence à une nomenclature précédente, qu'importe les termes, les maladies et les problématiques restent les mêmes.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Au-delà de la triste réalité physique et psychiatrique des résidents, la situation géographique de cette institution pose bien des problèmes dès que le souhait de participer quelque peu à notre société se fait jour.

En effet, héritant d'un passé où ces personnes étaient éloignées des centres soit disant pour le calme, mais de qui, ils se trouvent aujourd'hui très isolés d'un monde qui a une fâcheuse tendance récurrent à les oublier.

Si nous sommes en mesure de trouver des fonds souvent conséquents afin de pourvoir, tantôt aux grands événements, tantôt au sport de haut niveau, il ne me paraît pas concevable d'accepter de penser qu'une somme de 6.000 € ne puisse être disponible pour venir en soutien à cette institution dans le cadre d'activités d'intégration et de loisirs ainsi compris, soit des camps sportifs, soit la participation active aux Spéciales Olympiques pour Handicapés par exemple.

Nous avons effectivement il y a quelques temps revu notre manière d'aborder notre mode d'octroi des subsides. Rien n'a changé sur le fond, nous y souscrivons toujours pleinement.

Il n'est pas ici question de remettre en cause ce travail qui fut mené dans un souci de cohérence et de clarification. Mon propos ici tient en un soutien à une ASBL d'exception vers laquelle nous pouvons porter un regard et une attention plus particulière.

Même si le statut particulier que je vous propose d'octroyer à cet organisme doit être conditionné lors de l'octroi d'un soutien provincial, chaque règle générale ayant son exception, je vous propose que la Cité de l'Espoir d'Andrimont bénéficie de ce statut privilégié.

Monsieur GILLES n'est pas là mais enfin, je vais continuer. Au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose l'augmentation de 50.000 € de l'article budgétaire 106/740013, libellé comme suit « Subventions pour traitement ».

L'Ecole du Feu est un des fleurons dont vous êtes très fier en termes de formation. A mon sens, nous faisons encore un peu plus de la même chose que d'autres Provinces mais si nous osions la différence, nous pourrions faire beaucoup mieux.

Aucune école de ce type ne forme de pompiers plongeurs. Les derniers en date, dans le Sud de l'arrondissement de Verviers, ont été formés dans les clubs de plongée dits de loisirs.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Etrange pour des professionnels et de surcroît des services de secours. Au nom du groupe ECOLO, je vous propose d'augmenter le budget de l'Ecole du Feu à hauteur réelle d'un équivalent temps plein afin d'engager une personne suffisamment brevetée pour dispenser cette spécialisation qui pourrait déboucher sur des partenariats avec les autres Ecoles du Feu. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Madame DEFLANDRE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DEFLANDRE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Au budget ordinaire 2010, le groupe ECOLO propose l'inscription d'un article budgétaire sous le numéro 879/640757, libellé comme suit « Prime à l'isolation thermique des toits, murs ou sols », 1 €.

Les plans globaux de lutte contre le réchauffement climatique peuvent schématiquement être scindés en deux objectifs : une réduction globale de consommation énergétique et un recours aux énergies alternatives.

Ces deux volets sont appliqués en interne par la Province de Liège, dans le cadre de son plan Energie mais à l'heure actuelle, seul le côté « énergie renouvelable » dispose d'une application externe au bénéfice de ses citoyens via la prime pour les chauffe-eaux solaires qui connaît d'ailleurs un beau succès.

Dans la foulée de celui-ci, il nous semble dès lors intéressant que la Province active également le volet « économie d'énergie » en instaurant une prime complémentaire pour les efforts d'isolation thermique, surtout lorsque l'on sait que l'effort à fournir dans ce domaine reste énorme dans notre région vu l'âge moyen du bâti.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur GABRIEL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers Amis.

Je vous rappelle qu'au mois de septembre dernier, nous avons tous eu une invitation pour assister aux 125 ans du CHS l'Accueil de Lierneux.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Cette manifestation est une manifestation pleinement réussie, nous étions d'ailleurs plusieurs présents pour y assister, réussie à plusieurs niveaux, aussi bien au niveau de son organisation par les responsables de la Province mais aussi par tout le personnel sur place qui a vraiment mis son maximum pour faire de cette fête une grande organisation qui a permis de montrer à tout le monde tout le travail que l'on peut faire en ce CHS.

Je crois que ses retombées économiques ont été extrêmement grandes et retombées aussi médiatiques puisque au moins, on a compris ce que la Province de Liège pouvait faire puisque je rappellerais pour ceux qui parlent contre la Province cet Institut de Lierneux, indispensable dans toute notre région, n'existerait pas si la Province de Liège n'était pas là.

Lors de cet événement, j'ai peu apercevoir l'hélicoptère médicalisé de Bras-Sur-Lienne, hélicoptère aussi qui ne pourrait survivre sans l'aide appréciable de la Province et là, je demanderais peut être, ce sera ma question, de savoir quelle aide nous apportons à cet hélicoptère médicalisé et y a-t-il entre les deux, des relations qui sont des interventions financières d'un organisme vers un autre ou des interventions matérielles.

Je rappellerais cet hélicoptère médicalisé de Bras-Sur-Lienne a permis à des régions rurales qui n'avait plus d'hôpital sur de grandes longueurs de pouvoir transporter, rapidement, des patients d'un endroit très éloigné des hôpitaux vers les hôpitaux et il ne faut pas être médecin pour savoir que le laps de temps de transport est extrêmement important pour la guérison future et je crois que grâce à cet hélicoptère, nous pouvons limiter au maximum ce laps de temps et là aussi, heureusement la Province a pu intervenir.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, je vous propose une dizaine de questions évoquées lors des travaux du groupe socialiste de notre Conseil et ce, complémentirement aux excellentes interventions de nos confrères Conseillers provinciaux Vincent MIGNOLET qui vient de s'exprimer ainsi que Maurice DEMOLIN.

Tout d'abord pour l'Enseignement, une première question, nous avons enregistré avec plaisir, pour le Supérieur, une rentrée de 8.566 étudiants, c'est-à-dire une augmentation de 8 % par rapport à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

l'an dernier. Pour le Secondaire, la rentrée est de 9.138 élèves, c'est-à-dire grosso modo un statu quo par rapport à l'an dernier. Une question que l'on peut se poser de manière tout à fait automatique et logique, cette augmentation d'étudiants dans le Supérieur n'oblige-t-elle pas, d'une manière automatique, une réflexion quant au projet de nouvelles constructions sur fonds propres Province afin de pouvoir répondre dans un délai raisonnable aux sollicitations pour ce type de gros dossiers ?

Autre question concernant l'Enseignement : dans le Secondaire, nous pointons et ce n'est pas uniquement dans l'Enseignement provincial liégeois, une perte d'élèves généralisée au premier degré. La question est : comment expliquer ce phénomène et la sous question : comment y remédier d'un point de vue spécifique, enseignement provincial liégeois ?

Je vais continuer sur l'Enseignement mais en évoquant un petit peu les matières sportives, donc pour Monsieur le Député LACROIX. D'une manière plus précise, nous avons souligné avec plaisir la création d'options « Sports-études », notamment le rugby, l'équitation etc. La question est de savoir, au jour d'aujourd'hui, comment se portent ces nouvelles options. Aujourd'hui, ont-elles ouvertes ou bien sont-elles toujours programmées en prévision de l'année prochaine ?

Pour l'Enseignement et le Sport toujours, dans le cadre de l'Académie Robert-Louis Dreyfus, des étudiants de notre Province suivent ces cours d'une manière intensive. La question est : quel est le bilan de cette initiative au jour d'aujourd'hui ?

Pour l'Enseignement et la Formation, le vendredi 4 décembre à 10H00 nous procéderons à l'inauguration du Centre de Technologie Avance (CTA) en industrie graphique à l'Athénée provincial de Guy Lang. La question est simple : quel est le montage financier de cette opération, tant pour la Communauté française que pour notre Province ?

En ce qui concerne la Formation, quel est en quelques chiffres, le bilan de la rentrée 2009. Nous avons des chiffres bien précis au niveau de l'Enseignement, qu'en est-il au niveau de la formation ?

Pour les travaux, Monsieur le Député PIRE et la formation, toujours en ce qui concerne le Centre de Formation, nous avons inauguré la phase 1 des travaux des nouveaux locaux du Centre de Formation de Seraing. Question simple : qu'en est-il de la suite des travaux en ce qui concerne par exemple les phases 2 et 3 ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Je reviens à l'Enseignement. Après avoir évoqué les Bassins Scolaires, on parle de plus en plus aujourd'hui des Bassins de Vie qui intègrent l'école dans le tissu socio-économique local. La question est de savoir comment notre Province va-t-elle aborder cette réflexion globale de redistribution des offres de formation pour les options qualifiantes ?

Pour l'Enseignement et la Formation, ce département, je souhaite émettre une proposition qui touche l'Enseignement, la Formation et la Maison des Langues.

Notre Province ne pourrait-elle se lancer dans l'ouverture, je dis bien dans l'ouverture, de la création d'une immersion linguistique pour une école technique et professionnelle de l'Enseignement provincial liégeois, antérieurement, l'immersion était réservée dans le Secondaire aux écoles caractérisées « Enseignement général », pourquoi ne pas se lancer dans le technique et le professionnel en immersion puisque c'est autorisé.

Je reviens aux matières plus spécifiques aux sports. Monsieur le Député LACROIX, notre Province de Liège avait valorisé, il y a quelques mois, la candidature de Liège et environs dans la reconnaissance d'un Centre de haut niveau pour l'élite de certaines disciplines sportives francophones.

Dans cette aventure, notre Province était accompagnée de l'Université de Liège, de la Ville de Seraing et de la Ville de Liège.

Notre question est de savoir où se situe ce dossier aujourd'hui. Notre Province de Liège ne devrait-elle pas repositionner officiellement la candidature de Liège en cette matière ?

Enfin, je terminerai par une question relative à Intranet pour Monsieur le Député MESTREZ. Nous soulignons avec plaisir la simplification qui sera apportée dès le 1^{er} janvier 2010 grâce à l'utilisation d'un simple boîtier et de la puce électronique qui se trouve sur nos cartes d'identité.

Ca c'est pour le 1^{er} janvier 2010 mais pour que l'on reste opérationnel d'ici là, Monsieur le Député MESTREZ, ne serait-il pas intéressant, d'ici janvier, de déceler enfin et de corriger la panne qui nous oblige d'attendre de longues minutes dès que l'on souhaite ouvrir notre système Outlook.

Voilà, je vous remercie de votre bonne attention et je remercie aussi les membres du Collège pour les réponses qu'ils pourront

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

apporter à nos différentes questions. Merci Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur SOBRY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. J'interviens sans papier parce que je n'avais pas prévu au départ d'intervenir mais je ne peux pas le faire dans le cadre du budget sans d'abord féliciter la Députation provinciale pour le budget qu'elle nous présente en équilibre, ou quasi, à l'exercice propre, cela sans augmentation d'impôt.

Compte tenu du contexte économique et social, ça a été rappelé tantôt, notamment par Monsieur DEMOLIN mais aussi par Monsieur CULOT, mais aussi compte tenu du rapport alarmiste que le CIRIEC avait en son temps déposé sur la situation des Provinces.

Je crois quand même qu'il est bon d'attirer l'attention sur le fait que ce budget en équilibre, il est, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse, déposé sans avoir dissimulé d'éventuels bonis quelque part, je me suis fort étonné de cette interprétation des choses.

C'est comme le sparadrap du Capitaine Haddock, ça colle au bout du doigt, on ne parvient pas à s'en défaire et quand quelque chose est fait et bien il faut nécessairement trouver quelque chose à dire pour dire que c'est mal fait.

Je pense que ce genre de réflexion, dans le contexte actuel où Monsieur CULOT l'a évoqué, les Provinces sont menacées n'est pas nécessairement la meilleure manière de rendre service à notre Institution et de vouloir en tout cas en assurer la pérennité.

Je pense que dans ce contexte présent, il y aurait peut être intérêt à certains endroits, à surveiller les déclarations que l'on peut faire tous azimuts, celles-ci ne peuvent que porter préjudice à l'Institution.

Cela étant, je voudrais revenir aussi, et c'est le but de l'intervention au départ, sur le rapport qui a été fait de la septième Commission, relative à l'inscription des dividendes pour l'opération passée auprès du Holding.

Il m'a été répondu, Monsieur le Député à ce moment là, qu'on ne pouvait pas l'inscrire, la circulaire budgétaire était claire sur le sujet, ce que Monsieur BRABANT a fort justement rapporté dans son rapport hier, vous avez probablement reçu, depuis lors, à moins que

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

pas, une circulaire du 22 octobre 2009 mais arrivée maintenant, je dois dire que moi je l'ai reçue aujourd'hui, 24 novembre, mais on fait référence à une circulaire du 22 octobre, je suppose que c'est la circulaire initiale, j'ai reçu aujourd'hui et c'est adressé à tout le monde, les Bourgmestres, les Présidents de CPAS, les Gouverneurs, les Députés provinciaux, les Secrétaires et Receveurs communaux, les Greffiers provinciaux donc peut être Madame la Greffière l'a-t-elle reçue mais disant clairement « dans l'hypothèse où vous avez souscrit à l'opération d'augmentation en capital réalisée par le Holding communal, je rappelle qu'aucune prévision de dividendes n'est à prévoir pour 2010, sauf pour les nouvelles parts découlant de cette opération, part :

- a) 13 % de la valeur des actions pendant 10 exercices et
- b) rémunération de 1,25 € par action ou 0,25 € par certificat de trésorerie Dexia sachant qu'une action b) correspond à 5 certificats de trésorerie.

Loin de moi l'idée de déposer un amendement budgétaire vous demandant d'inscrire ça sur le champ. Je prends simplement acte du fait, ce n'est pas inscrit maintenant et je comprends bien que vous ne l'ayez pas inscrit puisque vous n'aviez pas l'information. Ce n'est pas un magot caché, je le précise aussi, mais ça permet quand même de donner une sorte d'optimisme pour notre budget provincial, ça permettra d'assurer en 2010 des choses qu'il était peut être plus difficile d'imaginer à partir du moment où on est juste en équilibre. C'était une performance de l'avoir fait maintenant un espace de respiration, j'en suis fort heureux pour vous et pour les collègues qui, comme moi dans les Communes, doivent aussi équilibrer les budgets communaux.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Respirons, respirons alors hein ! Madame LUX. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme LUX (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collèges, Madame et Messieurs les Députés.

Comme vous le savez, le Sénat vient de prendre la décision d'étendre l'interdiction du tabac jusque dans les établissements horeca ne distribuant pas de repas.

J'aimerais, si possible, avoir un point sur la politique de la Province sur le sujet mais, par ailleurs, les prix des consultations du CAF ont été augmentées.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

En effet, précédemment, une consultation coûtait 12,50 € ou 5,40 € pour les agents provinciaux. Désormais, les consultations sont facturées 32 € pour la première consultation et 25 € pour la seconde. Quelle est la raison de cette augmentation ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Il me reste Monsieur BASTIN qui demande à remonter une deuxième fois à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Monsieur le Député MESTREZ, vous avez constaté que nous suivons avec grand intérêt les compétences « agriculture » exercées par la Province.

Nous vous sommes particulièrement reconnaissants de vous intéresser aux diverses propositions que nous vous avons soumises lors des séances de Commissions parfois extraordinaires.

Vous avez ainsi accepté de placer des produits laitiers dans le Village provincial mais aussi au sein de l'Institution puisque les Conseillers l'auront sans doute remarqué, désormais, des yogourts sont issus d'une ferme de notre province sont aussi proposés.

Ces dispositions ne règlent évidemment pas la problématique rencontrée par nos agriculteurs mais, en tant que Conseillers provinciaux, nous pouvons leur dire que nous sommes sincèrement sensibilisés à leurs problèmes et que symboliquement, nous tenons à marquer notre solidarité.

Nous vous avons proposé de profiter du magazine « Notre Province » pour insérer une carte de la province de Liège avec la diffusion des producteurs transformateurs laitiers.

Vous avez recyclé cette idée en prenant un partenariat avec Sud Presse. A la fois nous sommes satisfaits qu'à nouveau du concret sorte de notre proposition mais sommes dubitatifs sur les arguments juridiques avancés pour refuser l'encartage dans le magazine « Notre Province ».

A la lecture des arguments que vous nous avez envoyés, nous avons plus l'impression qu'on a confié aux Services Juridiques la mission de trouver des arguments pour ne pas le faire plutôt que de demander quelles étaient les précautions à prendre pour pouvoir le faire.

Nous continuons à penser que via le magazine « Notre Province » c'était plus efficace car tout le monde le reçoit, au contraire des

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

journaux de Sud Presse qui sont limités aux personnes qui l'achètent dans province. Quant à l'argument du volet financier, nous attendons encore que vous nous communiquiez le coût des annonces pour soutenir l'opération et ainsi que le coût estimé de l'encartage et le surcoût de la poste lié au surpoids pour pouvoir faire la comparaison.

Enfin, nous vous avons proposé la prise de stand dans des marchés de Noël pour promouvoir les produits du terroir. Vous aviez dans un premier temps refusé l'idée en Commission en signalant que ce serait faire de la concurrence déloyale entre producteurs qui payeront leur stand et d'autres qui le recevrait gratuitement ou à moindre coût, que l'expérience avait démontré par le passé qu'il n'était pas toujours simple de faire en sorte que ces stands soient occupés, enfin, qu'il était difficile de sélectionner un marché de Noël plutôt qu'un autre.

Quelle ne fut pas notre surprise lors de la Commission suivante, de constater que finalement, vous envisagiez de balayer vos propres arguments en proposant de prendre plusieurs stands dans un seul marché de Noël, à Verviers.

Pouvez-vous nous dire si jamais il y a d'autres marchés de Noël qui ont été finalement sélectionnés ou si cette idée continue à être d'actualité ?

En résumé, Monsieur le Député, nous considérons que la Commission Agriculture fonctionne bien et nous vous en savons gré mais nous sommes surpris sur la manière dont les réalisations s'opèrent par la suite.

Merci beaucoup pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Voilà, tous les orateurs inscrits... Oui Madame CHRISTIANE. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme CHRISTIANE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés, mes Chers Collègues, Madame la Greffière.

Ceci n'est pas une proposition d'amendement budgétaire parce que ça ne nécessite pas en fait de budget mais je voudrais intervenir en complément à la proposition d'amendement déposée par mon collègue Jean-Paul BASTIN en ce qui concerne la prévention en matière de sécurité routière qu'on pourrait mettre en œuvre sur le Village provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Il a parlé notamment d'un stand Croix Rouge, je pense, et je voudrais simplement détailler celui-ci et il me semble qu'une bonne idée, dans le cadre de ce Village provincial et dans le cadre de cette tente Croix Rouge, serait d'organiser systématiquement une collecte de sang puisque nous savons tous que régulièrement, il manque certains groupes de sang un peu partout.

C'est ce qui est maintenant organisé, par exemple, dans les Campus puisque c'est la Croix Rouge qui vient aux étudiants, de temps en temps, de façon à ce que ceux-ci, même s'ils n'y pensaient pas au départ, deviennent donneurs d'un jour et parfois, donneurs réguliers.

C'est ce qui pourrait aussi arriver avec le Village où la Croix Rouge vient aux gens et où ce ne sont pas les gens qui doivent penser à bloquer, dans leur agenda, que dans leur Commune la collecte se fait tel jour, peut être qu'ils ne penseront pas y aller alors que si la Croix Rouge vient à eux, en général ça marche très bien.

Via ce stand aussi, on peut organiser l'information sur le don d'organes, tout ça permet d'ajouter une dimension citoyenne et une dimension utile en matière de santé à notre Village provincial et sans que ça ne coûte 1 €.

Je vous remercie pour votre attention. Je n'avais pas d'amendement mais j'avais quand même préparé un petit papier.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Nous arrivons donc à la fin des interventions. Normalement, la suite du programme devait se passer comme ceci : la réponse des Députés demain sur les matières spécifiques et l'intervention des Chefs de groupes mais étant donné qu'il n'est pas très tard aujourd'hui, je vais permettre déjà la réponse des Députés qui le souhaitent sur leurs matières bien spécifiques et nous passerons aux Chefs de groupes demain et aux autres réponses bien sûr des Députés qui n'auront pas eu l'occasion de répondre aujourd'hui. Je rappelle bien sur les matières spécifiques puisqu'aussi bien, Monsieur LACROIX répondra sur tout ce qui est questions au niveau budget.

Voilà, Monsieur MOTTARD, si vous souhaitez nous apporter votre réponse et je rappelle bien que les amendements, nous en avons 12 déposés, recevront des réponses après être passés dans les Commissions, c'est bien ce qui avait été prévu dès le départ, tout le monde a été prévenu.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Si les amendements avaient été déposés dans les Commissions, ils auraient obtenu réponse maintenant pendant la session budgétaire mais étant donné qu'ils ont été déposés ici à la tribune, ils ne recevront pas de réponse, ils passeront dans les Commissions spécifiques, je pense que nous sommes bien d'accord tous aussi bien Conseil que Collège. Je vous remercie. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je souhaiterais répondre aujourd'hui à la question de Madame BLAISE sur les PSE et les PMS, réservant la réponse sur la Culture pour demain si vous le voulez bien.

Comme Madame la Conseillère vous faites remarquer, vous interrogez sur les infrastructures, notamment des PSE, question qui a été d'ailleurs abordée en Commission, et donc, je vais faire partager au Conseil les éléments de réponse que j'ai apportés à ce moment là.

Pour ce qui est de Verviers, vous l'avez cité d'ailleurs, le processus est en marche puisque le dossier a été adjugé fin 2007 par le Collège, afin de regrouper les PMS et les PSE sur le futur Campus verviétois.

Cette opération concerne 4 centres et il va sans dire que nous avons déposé une demande de subside auprès du Fonds des Bâtiments scolaires en 2008 pour un montant de près 330.000 € et au jour où je vous parle, nous sommes en attente d'une réponse sur ce dossier.

En ce qui Seraing, le centre PSE de Seraing Morchamps, tout a été mis en œuvre pour reloger de manière plus confortable cette antenne au rez de chaussée de l'ancienne Maison des Loisirs qui était installée à Seraing et qui était et qui est toujours propriété de la Province. Le déménagement de l'antenne PSE vient de se terminer il y a quelques jours.

Pour boucler d'ailleurs ces travaux prioritaires d'aménagement du bâtiment de l'Avenue de la Concorde sur le budget 2009, les crédits prévus pour les peintures de Malmedy ont été réorientés mais réinscrits par mon collègue Georges pour le budget 2010, ce qui explique le retard, on a donné priorité à Seraing parce qu'il y avait une installation urgente mais ce n'est pas pour ça, évidemment que nous oublions les travaux pour Malmedy et vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Toujours concernant Seraing puisque nous parlions des PSE, pour les PMS, ils seront logés au premier étage de la Maison des Loisirs et un crédit de 55.000 € a été inscrit à la Modification Budgétaire de juin dernier et le projet a été dressé en vue de réaliser courant l'année 2010, les travaux nécessaires de cloisonnement et du rafraîchissement requis, d'ailleurs par l'inspection de la Communauté française.

Troisième dossier de déménagement et de recentrage, c'est celui du site de Magnée. Le dispositif mis en place implique en fait trois partenaires, la Commune de Fléron, la Province de Liège et la Société Anonyme Espaces et Promotion, en fait, les anciens Thomas et Piron dont les relations sont coulées dans une convention qui définit les modalités pratiques des opérations immobilières à intervenir entre elles.

Sans entrer dans le détail des numéros de parcelles sachez que le cadre du projet qui s'inscrit d'ailleurs dans un projet de revitalisation urbaine, le principe c'est de céder au promoteur immobilier des terrains appartenant à la Province en compensation de quoi la Société Anonyme construira endéans les 24 mois, de nouveaux locaux pour héberger sur le site de Magnée, à la fois le PMS et PSE.

Au terme de cette opération, un bilan financier sera établi : valeur du terrain estimée par le receveur de l'enregistrement, coût des travaux et la différence sera versée à la partie déficitaire, soit la Société Anonyme, soit la Province.

Ce chantier impliquait la démolition du bâtiment existant et donc un déménagement dans des locaux provisoires tant pour le PSE que pour le PMS. Le premier souhaitant rester sur le plateau pour des raisons de déplacements des enfants a, en accord avec la commune, intégré l'ancien Hôtel de Police de Fléron quant au le second, il s'est installé de manière transitoire à Herstal, à Herstal, au Château Rouge.

Voilà ce qui concerne pour les bâtiments. Mais le rapprochement existe aussi entre les deux services ne se circonscrit pas uniquement à des briques, il se passe également dans les pratiques de terrain entre des agents deux services.

Donc si vous le voulez bien, Madame la Conseillère, je vous rappelle que pour concrétiser ces échanges et induire une réflexion commune, une première journée de travail s'est tenue fin août au Barbou qui réunissait tous les agents des deux services autour d'une thématique unique « la maltraitance des enfants » et une nouvelle rencontre sera organisée durant l'année 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Par ailleurs, au-delà de fiches de liaison et de suivi des enfants au quotidien, des outils pédagogiques sont réfléchis en commun. L'un d'entre eux qui va être finalisé porte sur la puberté et l'éducation affective.

Enfin dans le cadre du projet « Mieux être à l'école », une large concertation est ouverte en vue de coordonner mieux encore les actions de prévention en matière de santé au niveau provincial. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Monsieur PIRE, si vous souhaitez apporter une réponse aux questions directes et non aux amendements. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, mes Chers Collègues, je vais essayer de répondre maintenant pour permettre aux Chefs de groupe de disposer du maximum de temps demain, d'essayer de répondre aujourd'hui à toutes les questions qui m'ont été posées avec le maximum de précision.

Excusez-moi si, dans le court délai qui m'a été imparti, il y a de temps en temps des imprécisions mais je suis prêt à répondre à toutes demandes complémentaires.

En tout cas, la première question à laquelle je souhaite répondre est une question qui m'a été posée hier d'ailleurs, par notre collègue Madame BLAISE et qui revient avec une proposition qu'elle avait déjà formulée en 2007, à savoir la gestion des consommations énergétiques dans les bâtiments provinciaux et aux économies générées par les projets.

Je voudrais tout d'abord lui rappeler qu'à chacune des réunions de la huitième Commission, cet aspect technique est abordé systématiquement puisque les techniciens annoncent les économies de consommations et de rejets de gaz à effet de serre qui en ont découlé.

Les performances énergétiques sont évidemment calculées, en fonction, pour les nouvelles constructions, pour la réhabilitation, en fonction du niveau d'isolation globale, le facteur K et autres détails techniques.

Pour les bâtiments existants, la méthode qui a été utilisée jusqu'à cet exercice budgétaire s'appuie sur le cadastre énergétique, qui tient compte notamment des consommations des trois dernières années et qui intègre également les superficies extérieures des bâtiments.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Le cadastre fournit par ailleurs des coefficients d'efficacité qui déterminent le potentiel d'économie d'énergie.

Bon nombre d'investissements de cette nature sont proposés au projet de budget 2010 et sont donc issus de cette source.

Dans le deuxième volet de sa question, notre collègue m'interroge sur l'existence d'une comptabilité énergétique à la Province.

Je peux bien sûr lui répondre par l'affirmative, puisque cette comptabilité énergétique a été mise en place depuis septembre de l'année passée et cela, pour les principaux sites, comptant donc les bâtiments les plus importants.

Des relevés mensuels sont effectués par les Relais E², Energie - Environnement, et sont introduits dans une base de données. Les premières analyses comparatives vont pouvoir donc être établies, septembre 2008, nous sommes en novembre 2009. L'objectif est évidemment de cibler en priorité les situations défavorables afin, bien sûr, d'y remédier rapidement.

Un exemple : pourquoi les consommations traduites en kWh par élève sont-elles plus élevées d'une école à l'autre ? Pourquoi une consommation ramenée au m², si on prend les surfaces, est-elle supérieure à la moyenne dans tel service provincial ?

C'est donc une réflexion technique sur la recherche des causes réelles et des remèdes en cours qui servira de base pour la préparation des budgets suivants, qui faut-il le rappeler sont préparés par les Services dès le mois de juin.

Lorsque vous évoquez le comptage automatique des consommations, ça, je suppose que vous visez certainement les consommations d'électricité Haute Tension et les cabines de gaz Moyenne Pression auxquelles ni les techniciens provinciaux ni les Relais E² n'ont évidemment accès. Ces relevés automatiques, communiqués par le suivi de facturation, ne constituent par ailleurs pas un avantage puisqu'ils induisent généralement un retard dans le traitement des données.

Enfin, le troisième volet de la question qui concerne le temps de retour des investissements, je pourrais le faire calculer d'une manière globale pour ces travaux spécifiques, et en fait, on l'avait chiffré d'une manière globale à plus de 2.700.000 €, mais c'est un chiffre important au niveau du montant global mais c'est peu significatif.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

En effet, le temps de retour peut être très variable en fonction de la nature des travaux, la configuration des bâtiments et la nécessité de procéder à une rénovation soit partielle soit globale.

Je peux vous citer quelques exemples parlants à cet égard : la rénovation par exemple de la chaufferie à l'IPES de Seraing. Elle s'amortit sur 12 ans, alors que le remplacement de la chaudière seule serait amorti sur une durée réduite de moitié ; le placement d'un condenseur sur une chaudière existante génère 5% d'économies avec un temps de retour supérieur à 20 ans sans tenir compte, bien évidemment, des subsides. Prenons l'isolation d'une toiture au C.R.T. d'Abée-Scry s'amortit en 15 ans si on intègre le prix actuel du mazout bien évidemment, bref suivant les données actuelles, alors que l'isolation de la toiture d'un pavillon à Lierneux est amortie en à peine 7 ans.

Un autre exemple que nous connaissons bien mais vous demandez des résultats, c'est les panneaux photovoltaïques que nous avons placés sur le toit de l'Administration Centrale Provinciale, Place de la République française.

Nous sommes là en milieu urbain. C'est 80m², nous sommes les premiers à l'avoir fait, de panneaux qui recouvrent la toiture : le gain d'énergie ainsi réalisé est expliqué aux citoyens par le biais d'un panneau, il suffit de passer là chaque jour, vous verrez, panneau d'information et les citoyens peuvent donc se rendre compte de la production grâce à un décompteur placé en vitrine.

Depuis la date de pose des panneaux, c'était en juin de cette année, c'est déjà pratiquement 5.000 Kw/h qui ont été produit, ça grâce au photovoltaïque. On aime ou on n'aime pas mais c'est quand même grâce au photovoltaïque.

La question de savoir si l'objectif de 5% est atteint est évidemment tout à fait prématurée mais les résultats partiels que nous possédons à ce jour nous permettent de confirmer que le comportement des individus a évidemment joué favorablement.

Ainsi, si on place un éco time au Service provincial des Bâtiments, on pourra constater une économie de 8 % dès fin 2009, sans altérer le confort au travail.

Donc, comportements à la fois individuels et collectifs et à cet égard, tous les agents provinciaux ont été invité à signer volontairement deux chartes, soit la charte énergie et la charte de conduite responsable et écologique et qu'un tiers des agents ont

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

effectivement signé déjà, à ce jour, les deux documents. Un tiers des agents, ça fait 2.000 agents qui ont donc signé ces deux chartes.

Vous savez certainement que la réduction des consommations énergétiques, et par là des rejets de gaz à effet de serre, est un travail de longue haleine, entrepris depuis de nombreuses années par la Province de Liège mais qui, dans cette matière là comme dans d'autres, joue un rôle pionnier, on aime ou on n'aime pas l'Institution provinciale, ça c'est autre chose et que, je peux en tout cas, vous garantir que l'action combinée du comportement humain et des améliorations techniques constantes, et d'une telle importance, généreront des résultats supérieurs aux chiffres annoncés.

Je veux en tout cas, en terminant cette réponse, remercier notre collègue qui suit très attentivement l'évolution de ces données, excusez-moi pour la réponse un peu technique mais difficile de faire autrement sinon elle va me redemander des compléments d'informations.

Le secteur Santé peut être, avec, d'une part le Service hélicoptère de Bras-Sur-Lienne et le Centre Hospitalier de Lierneux, question qui vient d'être posée par Jean-Luc GABRIEL, je pense que, outre le plaidoyer pour l'Institution provinciale mais je crois qu'il a bien fait car chaque Province ne se comporte pas comme la Province de Liège, en l'occurrence pour ce dossier ci, beau plaidoyer non seulement pour l'Institution provinciale mais également l'outil essentiel que concerne cet hélicoptère de Bras-Sur-Lienne et qui concerne l'ensemble des citoyens, pas seulement de l'endroit mais tous les citoyens qui, par exemple, sont amenés à passer dans cette région ne serait-ce qu'en empruntant l'autoroute et donc, c'est vraiment, c'est une œuvre très très collective.

La méthode en tout cas, surtout en milieu rural, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve à des distances plus longues de centres hospitaliers, trouve toute sa pertinence et je pense que toute l'information, la sensibilisation auxquelles on a assisté au cours de ces dernières années a permis, en effet, de montrer que les citoyens sont concernés où qu'ils habitent dans notre pays voire en Europe.

Dès le début, on peut le dire qu'une fois de plus nous avons été les premiers, la Province de Liège a marqué tout son intérêt pour cette opération et encore, cette année, c'est un montant de 52.000 € qui est prévu au budget 2010. C'était pas ça la question mais je suppose que la réaction sur la droite, cette de Monsieur

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

DEFAYS en particulier, était contre l'Institution provinciale, on le sait bien qu'il y a 52.000 €, chaque Province, et d'autres Provinces concernées n'ont pas prévu le même dispositif budgétaire.

Dès lors, avec une moyenne de trois sorties quotidiennes, cette modalité de transport écourte donc le temps d'intervention et de transfert, sauvant ainsi des vies mais surtout atténuant les dégâts causés par la suite d'accidents et c'est les fameuses minutes d'or, les 7 premières minutes qui sont évidemment extrêmement importantes.

C'est vrai qu'il était au Centre Hospitalier de Lierneux que nous avons fêté le 125^{ème} anniversaire et ça montre bien sûr les excellentes relations que nous entretenons avec l'Association de l'hélicoptère de Bras-Sur-Lienne et notamment tous les bénévoles autour de cette belle opération et il est vrai qu'en ce qui concerne plus spécialement le Centre Hospitalier de Lierneux, il faut dire que dès le début, les patients de Lierneux et de notre Institution de La Gleize ont pu bénéficier de la modalité de transport particulièrement utile qu'est l'hélicoptère.

Donc il a, je dirais, au niveau de la Province, servi pour cette patientèle importante, proche du centre de Bra et c'est ainsi qu'en ces temps derniers, en effet, lors de la Porte ouverte, nous avons eu l'honneur de marquer tout l'intérêt que nous portons à l'ensemble de la population et les Services ont également pu présenter en termes de service d'urgence, de dispositif d'urgence, tous les défibrillateurs semi-automatiques pour lesquels, vous savez, encore une fois la Province a joué un rôle important de pionnier puisque nous avons équipé des établissements provinciaux, une quarantaine sur l'ensemble du territoire de la province et nous venons de lancer à l'intention des Communes, un marché stock à l'instar de ce qu'on a fait pour l'énergie, permettant donc aux Communes, aux CPAS et autres associations de pouvoir bénéficier de prix bénéfiques pour ce type d'appareils.

Le Centre d'Aide aux Fumeurs qui de temps en temps, quand je vois un peu ce qui se passe dans la cours n'est peut être pas encore, doit encore continuer d'exister, il y a encore un peu de travail, mais cela étant, je pense que les actions du Centre d'Aide aux Fumeurs sont extrêmement positives et il est vrai qu'en termes de thérapie individuelle, après avoir essayé des thérapies plus collectives comme le Plan de 5 jours au quel plan la Province accorde tout son appui mais thérapie collective, nous faisons plus dans l'individuel, quoi qu'on a innové, au cours de l'année passée puisqu'aussi bien, nous avons initié au sein de notre Enseignement provincial notamment un autre type d'aide, c'est la dynamique de groupe et parce qu'il est vrai que si, arrêter de fumer, se

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

débarrasser de cette terrible assuétude, est avant tout une question de volonté individuelle, la dynamique de groupe poursuit le même but mais apporte chez certains un plus au niveau de la détermination, voire de l'émulation qu'on peut trouver entre les participants à ces groupes et c'est donc la raison pour laquelle nous avons mis en place des thérapies de groupes pour les étudiants.

Une première expérience a été menée à notre Haute Ecole Campus 2000 mais également à notre Administration centrale. Dès lors, l'année passée, j'ai des chiffres ici, plus d'une centaine de séances d'information ont été réalisées au Campus 2000 et c'est plus de 200 personnes déterminées qui se sont engagées dans des groupes et plus de 150 ont achevé intégralement le cursus, 150 sur 200 c'est pas mal du tout.

Donc le taux de succès réel, après un an est déjà positif, ce n'est pas encore 100 % mais il faut continuer l'effort. Quant au tarif, je crois qu'on a déjà eu l'occasion d'en parler lors de la dernière réunion de Conseil provincial puisque désormais les dispositions prises par l'INAMI font qu'il y a un remboursement partiel pour les 8 premières consultations de sevrage tabagique, c'est tout récent, c'est depuis octobre de cette année, consultations soit auprès d'un tabacologue, soit auprès d'un médecin généraliste et ça, c'est quand même une grande innovation.

Donc, la première consultation de tabacologie, Centre d'Aide aux Fumeurs coûte 32 €, 30 € sont remboursés par l'INAMI, le coût restant étant donc de 2 € à charge du patient. Pour les 7 suivantes, le prix est fixé à 25 € dont 20 € sont remboursés, soit 5 € qui restent à charge du patient et je pense que vous l'avez rappelé tout à l'heure, afin de ne pas pénaliser les patients qui nécessitent un suivi plus intense et bien, au-delà des 8 consultations remboursées par l'INAMI, le Centre d'Aide aux Fumeurs continue à appliquer les tarifs précédents, donc en application depuis le 8 octobre de l'année passée, il s'agit donc de 12,50 € pour une consultation ordinaire, 5,40 €, c'est-à-dire le prix moyen d'un paquet de cigarettes pour les agents provinciaux.

Voilà, c'est en collaboration avec le FARES d'ailleurs que nous avons mis en place ces différentes dispositions et nous venons d'ailleurs d'envoyer à tous les médecins généralistes de la province de Liège un courrier annonçant cette nouvelle mesure et surtout les nouveaux tarifs du Centre d'Aide aux Fumeurs plus qu'intéressants et en accentuant surtout les collaborations que nous voulons développer et la dernière proposition de collaboration que nous renons de recevoir émane de l'Intercommunale TECTEO qui vient de nous solliciter pour apporter de telles aides à ses agents et à, bien

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

sûr, également aux administrateurs qui seraient concernés.

Vincent MIGNOLET, dont on connaît l'attachement aux cours d'eau de deuxième catégorie mais à toute la problématique des bassins et notamment des Contrats Rivières m'interroge sur l'affectation du crédit de 500.000 € prévu à l'extraordinaire pour l'amélioration des cours d'eau de deuxième catégorie, donc des cours d'eau qui relèvent de l'autorité provinciale et en demandant tout d'abord l'affectation du crédit 2009, je tiens ici, on vient de me le produire l'inventaire des différents chantiers qui ont été réalisés en 2009, je lui remettrai bien sûr cette liste en quittant la tribune.

On pourrait donc rappeler que ces cours d'eau sont répartis en cinq secteurs, un premier dit du Geer et de la Petite Gette, le deuxième la Meuse en amont de Liège, le secteur de l'Ourthe et de l'Amblève en aval de Trois Ponts et le lot cinq dit de la Vesdre plus un sixième pardon, en amont de Liège, je lui remets également la liste des travaux qui sont projetés à charge du budget 2010.

Je voudrais simplement dire que ce budget 2010 sera, comme chaque année d'ailleurs, utilisé en 2 phases. Une première de 300.000 € est répartie en fonction des différents bassins hydrologiques que je viens de citer et la méthode consiste à poursuivre les différents travaux entamés l'année précédente et créer ainsi une continuité dans les phases de réalisations.

Nous sommes tout particulièrement attentif à utiliser ces crédits dans le cadre d'opérations respectueuses de l'environnement et en tout cas, en nous inscrivant dans une optique de développement durable.

C'est ainsi, je crois qu'on peut le souligner, qu'en étroite collaboration avec les acteurs de terrain, ils sont nombreux, il y a d'abord les riverains et nous essayons de veiller à ce que ces travaux perturbent le moins possible la faune et la flore. Les techniques de stabilisation de berges par enrochement ou par plantation de végétaux.

Bref, toutes ces études sont menées de manière à améliorer le milieu aquatique par, notamment la création d'échelles à poissons lorsque des obstacles sont rencontrés.

Quant à la deuxième phase, elle est conservée pour des travaux nécessaires, non identifiés au départ mais dont l'urgence peut survenir en cours d'année et surtout à la suite de demandes de différents acteurs concernés : les Communes, les riverains, les associations de pêcheurs, ...

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Cette méthode est essentielle puisqu'elle nous permet de répondre à la demande et d'intervenir de manière urgente sur des endroits bien précis.

Je voudrais souligner l'importance du partenariat et d'emblée, j'ai parlé des Contrats Rivières, je sais l'attachement de Vincent MIGNOLET à cette problématique et ont retrouve là les acteurs locaux mais également provinciaux et régionaux. Je crois que c'est important, merci en tout cas de m'avoir permis d'apporter ces précisions.

Je laisserais peut être pour une autre fois également notre préoccupation en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie hydroélectrique et là, potentiellement, je vais vous dire qu'elle figure parmi notre préoccupation et qu'il y a d'ailleurs des petits ouvrages qui existent et par ailleurs, nous utilisons toutes les techniques possibles pour valoriser cette énergie renouvelable hydroélectrique.

Question suivante de Fabian CULOT sur les parkings de dissuasion ou de délestage, je ne sais pas comment il faut les appeler.

Vous savez, nous avons avec les Services de Julien MESTREZ, notamment le Service informatique, mis au point tout un programme de covoiturage permettant au personnel provincial d'utiliser au maximum les techniques modernes pour inciter les gens à faire du covoiturage.

Ce n'est pas nécessairement des gens qui partent d'un même point pour arriver à un même point de destination mais on peut faire multiplier les paramètres et ça suit son cours. Il est vrai que lorsqu'on regarde ce qui se passe dans les centres urbains, notamment aux heures de pointe, il y a encore du travail à faire lorsque l'on voit les voitures occupées par une seule personne mais ça suit son cours.

Il est vrai que dans cette démarche, il faut pouvoir mettre à disposition des candidats au covoiturage des endroits où garer leur voiture et j'ajouterais des endroits sécurisés d'où cette idée que nous avons lancée avec le Service Technique Provincial d'adresser à chacune des 84 communes de la province de Liège une proposition de créer des petits parkages covoiturage. Petits puisque ça peut varier suivant l'importance de la Commune. Nous avons eu l'occasion de l'exposer en huitième et en neuvième Commissions par un Power Point, nous avons donc des petits parkings types qui peuvent varier de 15 à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

50 ou plus de places, plus des abris pour notamment vélos, motos, et frais de fonctionnement avec des panneaux photovoltaïques.

Nous venons d'écrire à l'ensemble des Communes pour leur proposer de s'associer à notre démarche. En leur disant d'emblée que, un, la Province par ses Services Techniques Provinciaux est à leur disposition pour prendre en charge toutes les études relatives à ce type d'équipement en faisant donc intervenir les acteurs concernés, je parle des Communes mais également des Sociétés de Transport en Commun, le SPW par le secteur des routes et donc, à ce jour, je réponds à la question, 26 Communes ont répondu favorablement à la proposition qui leur a été faite et je dirais, dans des délais très courts, ce qui est assez étonnant mais par ailleurs très encourageant.

Donc, nous allons organiser, dans les prochaines semaines, même tout début décembre, une réunion des différents responsables de ces Communes, pour mettre en œuvre ce projet et donc, nous souhaitons que ce projet puisse avoir aussi une identité particulière en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement et nos Services Techniques Provinciaux étudient actuellement différentes solutions dans le sens tant au niveau du revêtement de sol que de la végétation et des retenues de terre en gabions en y associant les différents acteurs concernés que je viens de mentionner.

Dernière précision c'est que le budget 2010 prévoit, doit permettre de subventionner en partie, suivant des modalités qui sont, au stade où on en est, déterminées, je ne peux pas aller plus loin, mais outre la prise en charge des études, des sommes sont prévues dans le cadre de la mobilité mais sous une autre forme, permettre d'intervenir dans ces installations.

Ceux-ci sont situés le long d'axes fréquentés et c'est un peu dans ce sens là que nous allons voir, d'abord comment ça peut se concrétiser, les coûts et voir comment on peut aider les pouvoirs communaux concernés.

Autre question et dernière question à laquelle je vais répondre, c'est la question de Gérard GEORGES concernant les travaux d'avancement de l'Institution de Formation des Agents du Service Public à Seraing.

Il l'a rappelé, nous avons pu, début de cette année, inaugurer la première phase, c'est vraiment l'installation des agents dans cet institut et peut être faire un bref rappel. D'où vient-on ? Il faut savoir que cet Institut et je voudrais dire que la politique menée par le Département de l'Enseignement et de la Formation a été très

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

importante à cet égard, donc on a commencé au Château Rouge à Herstal, ça c'est révélé insuffisant, il y avait des locaux un peu partout dans l'agglomération liégeoise.

Aujourd'hui, à Seraing, c'est 5.000 m² de locaux, dans des conditions idéales, dont nous disposons. Nous devons encore utiliser des locaux provinciaux sur d'autres sites, notamment Quai Gloesner à Liège, ce qui peut évidemment pénaliser le fonctionnement de ce merveilleux Institut très très important d'ailleurs pour les Communes de par les formations qu'on y donne.

Avant l'achèvement de la première phase, on a déjà dû requalifier certains espaces pour tenir compte du nombre croissant d'inscriptions et d'assurer une certaine cohérence au niveau de l'occupation des locaux. Tout ça pour dire que la construction d'une deuxième phase s'impose pour répondre à l'ensemble des besoins, notamment de l'Ecole d'Aide Médicale Urgente mais également des salles d'exercices tant pour l'Ecole de Police que pour l'Ecole du Feu et l'autre objectif c'est de placer tant les policiers que les pompiers, les ambulanciers, dans des conditions concrètes d'interventions et le choix du terrain, en son temps d'ailleurs n'avait pas été fait par hasard à cet égard.

Au total, ces 10 espaces de simulation et leurs locaux annexes tels que les salles de débriefing, régies d'enregistrement vidéo, vestiaires, deux salles d'entraînement physique, sept salles de cours supplémentaires et des locaux des formateurs qui sont nécessaires et cela, sur une superficie de plus de 3.600 m².

Donc cette deuxième phase va s'implanter dans le prolongement immédiat de la première et s'intégrer, en même temps, on fait une pierre deux coups, dans un programme de rénovation urbaine de Seraing. A cet égard, je pense que c'est aussi un aspect des choses qu'il convient de souligner.

Quant à l'état d'avancement des études, on en est au stade de l'avant projet et je ne peux pas aller plus loin au niveau de précision, de programmation notamment mais sachez que l'on doit répondre à un besoin qui est là, qui est urgent, qui est important et qu'on met tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député pour votre réponse. Madame CHEVALIER. Vous avez la parole Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ma la Greffière, Chers Collègues, tout d'abord je n'ai pas de texte écrit donc si le secrétariat veut bien m'en

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

excuser.

Je voudrais tout d'abord réponse à Monsieur GERARD. Vous me décevez Monsieur GERARD, je vous trouve quelqu'un de qualité, de bonne déontologie, vous travaillez en Commission et vous venez me reposer la même question, en Commission qu'ici à la tribune.

Pour ceux qui n'étaient pas présents à cette Commission, il y a effectivement une remarque judicieuse de Monsieur GERARD qui a bien lu le budget et qui découvre que des articles budgétaires ont été, croit-il, supprimés.

Oui, ils ont disparus à l'intitulé, c'est-à-dire qu'on donnait, effectivement, 6.000 € à la Cité de l'Espoir, 6.000 € comme on donnait 500 FB, depuis 20 ans, à la même association. C'est ce qu'on nous a appris être les subsides historiques.

Dans un objectif de rentabilité et d'équité, ces sommes n'ont pas été supprimées au budget mais reversées dans l'ensemble des subsides du monde social.

Les associations qui ont « perdu » ce subside historique se sont vues averties l'année dernière que c'était la dernière fois et réavertir cette année-ci qu'ils étaient dorénavant traités de la même manière que tout le monde, c'est-à-dire, besoin de poser une demande de budget qui n'est plus forcément récurrent mais qui s'appuie sur des analyses de budget.

Voilà donc ce que je vous réponds en Commission et constate que je n'ai pas de demande de la Cité de l'Espoir. Alors, que vous réinterveniez aujourd'hui, je n'ai pas beaucoup de problèmes avec ça mais j'ai quand même un petit goût amer en bouche parce que si je me souviens bien, l'année dernière, Johan HAAS, par la voix de Monsieur DRION, avait fait poser une question, pourquoi avais-je subsidié telle association dans sa contrée et pas telle autre, j'avais répondu parce que je n'avais pas eu de demande de l'autre mais c'est bien volontiers que, sur des informations des Conseillers, je me renseignerai et on pourra monter des dossiers.

Et que m'avez-vous répondu ? « Ah, la Députée fait du clientélisme ». Fin de commentaire !

M. DRION (de son banc).- Je ne lui demandais pas de me répondre, mais...

Mme CHEVALIER (à la tribune).- Quant à Fabian CULOT qui m'interroge sur le Salon du Volontariat. Bah ! Pas mécontente la Députation d'avoir initié ce Salon du Volontariat, ça a bien

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

fonctionné et si c'est la manière libérale d'aider le monde associatif et, rien que dans le social, c'est 3.000 associations sur la province de Liège. Non, en arrondissement de Liège ! Pardon, je me trompe. Ca vous donne déjà une idée du chiffre. Je me permets de penser que plus il y a de libéralisme au service du social, plus nous sommes, ensemble, efficaces.

Je voudrais vous dire que ce Salon, l'année dernière mais 4.000 personnes en deux jours, ce n'est pas si mal, 1.700 contacts de personnes qui souhaitent s'engager auprès des associations, 370 engagements fermes après le week-end et ça a continué.

Alors, qu'avons-nous décidé en Collège, et bien plein de bonnes choses me semble-t-il. Au sein de la Maison du Social, on a continué à travailler, ce n'était pas un effet de poudre aux yeux ni d'étoiles lancées pour un feu de paille, c'est quelque chose qui se construit, qui se développe. On a mis au point un site internet qui est en ligne depuis avril 2009 et qui est destiné à faciliter le contact entre les volontaires et les associations.

Parallèlement à ça, il était impératif d'avoir une permanence sur place qui accueille les associations en demande mais aussi les gens qui cherchent à s'engager et à s'orienter. Et c'est un grand plaisir d'avoir, comme volontaire présent parce que cette permanence est tenue par un volontaire qui est Georges RENKIN, ancien Directeur général de l'ACP, qui a trouvé là, à la fois une occupation importante dans son état de temps libre retrouvé mais aussi l'expression de son engagement permanent dans la vie.

On a aussi développé des formations pour permettre aux volontaires d'abord de s'adapter aux missions qui leurs sont données d'acquérir des compétences utiles dans le secteur dans lequel ils vont travailler et donc, c'est ayant fait cela pendant un an et voyant que le site fonctionne qu'il y a, de mémoire, 74 associations qui ont fait passer leurs demandes de besoins, que chaque permanence recueille le lundi 2 à 3 volontaires qui viennent demander une orientation, nous avons souhaité réaliser une deuxième expérience de ce Salon du Volontariat qui aura lieu début février et si nous avons, pour la première édition, 60 associations, ceux qui nous ont fait le plaisir de nous rejoindre à Saint-André l'année dernière, cette année-ci, pourront le faire à l'Abbaye Saint-Laurent, nous ne seront plus un arrondissement mais les trois arrondissements, à la demande du monde associatif et le secteur social n'y sera plus seul puisque le secteur santé, sous la tutelle de Georges PIRE sera présent aux côtés des agents du social et que nous aurons aussi développé un gros secteur de collaborations au développement avec le CNCD à la demande des jeunes.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Une journée particulière sera d'ailleurs dédiée à la jeunesse qui souhaite trouver une trace de volontariat donc tout va bien, merci Fabian d'avoir posé cette question inattendue.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député pour ces précisions, je m'aperçois que j'ai bien fait de ne pas assommer Monsieur CULOT. Une autre fois peut être ! Il ne m'a pas entendue...

M. CULOT (de son banc).- Pardon Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Madame le Député vous le dira ! Monsieur le Député MESTREZ, vous avez la parole.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Premier point, l'agriculture bio : 1 €. Je vous rappelle que lors de la séance thématique, vous m'aviez déjà interrogé et vous m'aviez fait valoir toutes les qualités du bio...

M. PIRE (de son banc).- Si c'est un amendement budgétaire, c'est reporté en Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Les amendements, ce n'est pas aujourd'hui Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Oui, mais ils peuvent très bien, excusez-moi, retirer leur amendement quand ils auront entendu ce que j'ai à leur dire...

(Rires)

Mme LA PRESIDENTE.- Non Monsieur le Député, ils doivent passer d'abord en Commission, je croyais avoir été bien entendue de tout le monde, les amendements doivent passer en Commission et là, peut être Monsieur le Député, en entendant vos explications retireront-ils leur amendement mais aujourd'hui, on ne parle pas des amendements.

M. MESREZ, Député provincial (à la tribune).- Ca va. Et donc, évidemment s'ils veulent remplacer 95.000 € par 1 €, pas sûr que ça fera plaisir au bio mais en s'en expliquera.

Alors, c'est aussi un amendement doubler l'article budgétaire ?

Mme LA PRESIDENTE.- Et bien oui, si ce sont des amendements...

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- On s'en expliquera aussi ! Il reste Monsieur BASTIN, et bien on va vite

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

alors !

Donc, effectivement Monsieur BASTIN, vous l'avez souligné, c'est une manière avec laquelle j'ai toujours travaillé et avec laquelle je souhaite continuer à travailler, c'est-à-dire, ce n'est pas parce qu'une proposition vient de l'opposition qu'elle n'est pas intéressante et qu'elle ne mérite pas considération et je pense que j'ai essayé de faire la preuve de partout que lorsqu'une idée intéressante était proposée, on essayait de lui donner suite d'une manière ou d'une autre. On est bien d'accord. Bien d'où les yogourts et merci pour votre commentaire positif.

Où je suis un peu déçu, c'est quand je vois comme vous pouvez être, malgré tous ces efforts que je fais pour être constructif et positif à votre égard, et pour un membre du CDH, comme vous êtes de peu de foi. Jusqu'à aller de suspecter qu'on aurait pu essayer d'obtenir de nos Services, excusez-moi, ce n'est même pas mes Services, le Service de Madame la Greffière, rapport de complaisance de nos juristes.

Je trouve que c'est à la fois désagréable en ce qui me concerne mais méprisant pour nos Services qui ne travaillent pas comme ça Monsieur BASTIN, nos Services.

Donc, effectivement, moi on m'a expliqué que premièrement, pour répondre directement à votre demande, il y avait des aspects, des difficultés juridiques, je n'ai pas essayé de les analyser, excusez-moi, ce n'est pas mon boulot. On me dit qu'il y a des difficultés juridiques, on vous les a transmises, et il y a des difficultés financières. Ca aurait coûté de l'ordre de 20.000 à 25.000 € pour encarter dans « Notre Province ».

En plus de ça, on me dit que techniquement, il y avait des soucis parce que ce n'était pas dans le marché d'origine passé avec l'imprimeur, que c'était ma dernière publication et qu'il n'avait pas envie de faire ce travail supplémentaire, qui n'était pas dans le contrat initial.

Donc, voilà, quand je vous dis qu'on a essayé, on a étudié votre proposition, elle ne tient pas la route pour plein de raisons, s'il-vous-plait, croyez-moi, je n'ai aucune raison de vous mentir, d'autant plus que comme vous l'avez dit, on a essayé de ne pas en rester là mais de trouver des formules alternatives et donc, pour faire la promotion du secteur laitier, plus particulièrement des agriculteurs qui transforment et qui vendent, ils sont une quarantaine en province de Liège, le 26, Sud Presse sortira un ensemble d'articles, une carte, une liste, des interviews et donc

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

c'est vraiment la promotion, à travers cela, du secteur laitiers, producteurs, transformateurs, commerçants, telle que vous l'avez souhaitée, que nous allons essayer de promouvoir ou de réussir.

Je le sais bien, et cela c'était juste pour arriver à la dernière chose, et c'est vrai que ça peut paraître un peu paradoxal dans vos propositions, vous étiez venus en proposant que l'on organise des stands de producteurs, circuits courts, dans les marchés de Noël et à l'analyse, on a d'abord répondu « non possumus ». On a répondu que ce n'était pas envisageable, d'abord parce que dans la plupart des marchés de Noël, il y a déjà des artisans ou des producteurs transformateurs qui ont leurs habitudes, qui ont leur place, ils sont déjà là.

On vous a expliqué aussi qu'on avait soutenu la présence d'artisans fabriquant des produits de terroir au début du marché de Noël à Liège, ça a duré 3, 4 ans puis c'était trop lourd et donc, ils ont abandonné et j'en étais là quand un privé, ex-journaliste de Televesdre mais qui a maintenant une boîte de communication me téléphone et me dit, voilà, je lance un nouveau marché de Noël à Verviers, sur le site de l'Outlet étant donné que les chalets qu'il y avait au Centre Ville ont disparu depuis qu'il y a la patinoire. Donc il n'y a plus rien à Verviers.

Il dit : « je veux essayer de relancer l'opération, est-ce qu'on pourrait être partenaire ? ». Et donc, de me dire, voilà une opportunité. C'est vrai qu'elle est à Verviers mais elle aurait été à Malmedy, je l'aurais accueillie avec le même plaisir. Et donc, il y a une opportunité et on se dit, voilà, essayons de faire quelque chose puisque, pour un marché de Noël débutant, il est évident que le succès n'est pas garanti, ce n'est pas au Centre Ville et que, s'il n'y a pas un coup de pouce quelque part, il y a peu de personnes qui vont prendre le risque d'aller passer du temps pour ne pas vendre éventuellement.

Donc, on s'est porté locataires de 10 chalets, ce n'est pas encore fait d'ailleurs, ce n'est pas encore passé au Collège et ce n'est pas encore passé au Collège parce que je voulais d'abord vérifier qu'on trouverait de quoi les occuper les chalets.

Mais aujourd'hui, je peux vous dire que nous aurons, à travers l'ASBL Saveurs du Haut Pays de Liège, l'ASBL Trèfle d'Or, nous aurons 13 producteurs qui seront représentés, des producteurs du Plateau de Herve, nous allons avoir un stand de fruits de la région et nous en profiterons pour faire une sensibilisation sur le feu bactérien. Nous aurons des producteurs de fromages du Plateau de Herve, du pekét, la Siroperie Charlier, nous aurons Charlier ferme,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

Charlier avec des jus de fruits artisanaux, nous aurons sans doute l'Antenne d'Eupen et l'Enseignement parce que nous voulons dès lors en faire une espèce de Village faisant en même temps la promotion de la Province de Liège.

Nous allons avoir la location, nous ferons de l'information sur le fruit, sur les circuits courts, sur les producteurs et nous ferons aussi des animations si, en tout cas, ça vous paraît convenable parce que si vraiment, ça vous paraît pas convenable, si ce n'est pas dans le sens de ce qu'on a voulu, après ce que je vous ai expliqué et bien on l'abandonne, je dis que vous n'êtes pas d'accord et j'expliquerai aux intéressés pourquoi on ne le fait pas.

Voilà, c'est en ce qui vous concerne. Il y avait une intervention pour laquelle Monsieur GEORGES, je n'ai pas de détail plus approfondi mais je peux déjà vous dire à présent qu'il ne s'agit pas d'une panne, nous avons pour le moment des centaines de milliers d'attaques en permanence en provenance de l'Ouzbékistan, pour le moment, ce sont des centaines de milliers, voire des millions d'attaques, qui ralentissent notre système parce que il y a les pare-feux qui fonctionnent, parce que lorsqu'il y a trop d'attaques, il y a des disjoncteurs qui sautent, il y a des sécurités qui sautent et donc, voilà ce qui motive pour le moment les ralentissements que vous constatez auxquels on travaille mais voilà, ce n'est pas un défaut du système, c'est lié au fait que la Province de Liège est soumise, tout le temps, à un certain nombre d'attaques mais de temps en temps, à une concentration importante d'attaques qui fait alors sauter les sécurités et qui provoque les désagréments que vous avez soulignés.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Voilà donc, je vous dirais que demain, nous allons commencer par entendre la réponse des Députés Messieurs GILLES, LACROIX et MOTTARD sur la partie Culture et puis nous entendrons les interventions des Chefs de Groupes. Je pense que pour demain ce ne sera déjà pas mal et alors, je vous dis déjà dans quel ordre les groupes vont pouvoir intervenir.

Après examen de l'ordre des passages des années précédentes, je vous dirais que cette année, en un nous auront le groupe ECOLO, en deux le groupe PS, en trois le groupe CDH-CSP et en quatre le groupe MR.

IV. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2009

novembre 2009, je le déclare approuvé.

V- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare close la réunion de ce jour et je vous donne rendez-vous demain pour notre prochaine séance.

La réunion est levée à 17 h 25.